Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 1^{er} juin 2011

Projet de loi

approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services Industriels de Genève pour l'année 2010

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;

vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973:

vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 24 mars 2011.

décrète ce qui suit :

Art. 1 Gestion

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des Services Industriels de Genève, ainsi que le rapport annuel de gestion des Services Industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont approuvés.

PL 10836 2/94

Comptes de résultat consolidé et total du bilan Art. 2

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2010, présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement IAS, sont approuvés conformément aux résultats suivants :

a) résultat opérationnel consolidé du groupe b) résultat net consolidé du groupe 124 107 541 F total du bilan consolidé du groupe c) 4 276 323 336 F

> Certifié conforme La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

124 835 809 F

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de loi approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services Industriels de Genève (SIG) pour l'année 2010.

Lors de sa séance du 24 mars 2011, le Conseil d'administration des SIG a adopté le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des SIG, ainsi que le rapport annuel de gestion des SIG comprenant les états financiers établis selon les normes IFRS, la situation des investissements et le compte de résultat analytique. Conformément à la loi, il revient au Grand Conseil d'approuver ces documents.

comptes reflètent, en application des normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), la situation consolidée de l'établissement public autonome lui-même, de ses filiales (Securelec SA, Compagnie Luminotechnique SA, et Services Industriels de Genève (France)) et de ses différentes participations mises en équivalence (Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP), EOS Holding, Gaznat SA, Cadiom SA, Swisspower SA, Securelec Vaud SA, Spontis SA, Enerdis Approvisionnement SA, Parc Eolien de la Grandsonnaz SA, Parc Eolien de la Montagne de Moutiers SA, Parc Eolien de la Montagne du Droit SA, Parc Eolien de la Montagne de Romont SA, Parc Eolien du Mont de Boveresse SA, Windpark Schwängimatt AG, Parc Eolien de St Brais SA, Parc Eolien de Delémont SA, TouNEvent SA, Verrivent SA, Windpark Jaunpass AG, EssairVent SA et Parco eolico des San Gottardo SA).

1. Commentaires généraux

1.1 Préambule

L'étendue du mandat constitutionnel et légal confié aux SIG ne se limite pas aux prestations de service public au sens strict (fourniture de l'eau, du gaz, de l'électricité, de l'énergie thermique, traitement des déchets, évacuation et traitement des eaux usées, ainsi que prestations et services en matière de télécommunications). La loi leur impose également une participation active à la mise en œuvre de la conception générale en matière d'énergie et autorise, pour ce faire, les SIG à fournir tout un ensemble de

PL 10836 4/94

prestations d'intérêt général. En particulier, les SIG s'engagent dans la planification énergétique territoriale, le développement de nouvelles énergies renouvelables ainsi que les réseaux de distribution de celles-ci. Ils répondent aux exigences d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables inscrites dans la loi, notamment dans le domaine de l'électricité.

1.2 Ouverture du marché de l'électricité

Le cadre légal applicable dès 2009 à l'approvisionnement en électricité en Suisse est défini par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl – RS 734.7) et son ordonnance d'application (OApEl - RS 734.71), par les directives et décisions du régulateur, à savoir la commission fédérale de l'électricité (ElCom) et subsidiairement par les directives et recommandations de la branche électrique, soit l'association des entreprises électriques suisses (AES).

La LApEl a été adoptée le 23 mars 2007 et est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Elle a pour objectif de créer les conditions propres à assurer un approvisionnement en électricité sûr ainsi qu'un marché de l'électricité axé sur la concurrence. Elle fixe également les conditions générales pour garantir dans toutes les parties du pays un approvisionnement en électricité fiable et conforme aux principes du développement durable, ainsi que pour maintenir et renforcer la compétitivité du secteur suisse de l'électricité sur le plan international. La LApEl prévoit une ouverture du marché en deux étapes: une première étape partielle dès 2009 concernant les gros consommateurs, suivie d'une ouverture généralisée dès 2014, cette seconde étape n'étant pas encore formellement décidée.

Pour ce qui est de la situation genevoise, le législateur a attribué, par modification de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG – L 2 35), la zone de desserte du canton de Genève aux SIG en tant que gestionnaire exclusif du réseau de distribution (monopole régulé).

La première étape de l'ouverture du marché de l'électricité, effective depuis le 1^{er} janvier 2009, concerne uniquement les clients ayant des sites sur lesquels la consommation d'électricité dépasse les 100 000 kWh/an. Ces sites représentent plus de la moitié de l'énergie consommée dans le canton. En 2010, une majorité de ces « grands clients » ont choisi de quitter les tarifs régulés pour répondre à une offre de marché. Parmi ceux-ci, la plupart ont opté pour l'offre des SIG.

Par ailleurs, les SIG n'ont pas opté pour une stratégie agressive hors du canton de Genève, leur mission de service public étant destinée aux usagers genevois.

Les tarifs pratiqués par les SIG en matière d'électricité ont fait l'objet successivement d'une enquête de Monsieur Prix, d'un audit de la Cour des comptes et d'une analyse de l'ElCom. Les SIG se sont conformés aux instructions et aux recommandations de ces trois instances. Les baisses de tarifs d'acheminement et les remboursements qui s'en sont déjà suivis entre 2007 et 2011 ont permis de retrouver le niveau des tarifs 2006. A l'avenir, de nouvelles baisses des tarifs d'énergie sont envisagées. De surcroît, deux fonds de péréquation pluriannuelle (FPPA) ont été créés, l'un pour le secteur de l'approvisionnement et l'autre pour celui de la distribution de l'électricité. Ces fonds sont alimentés par les bénéfices éventuels de ces secteurs, leur rendement étant limité respectivement à 5 % et 4,55 %. L'utilisation des FPPA permettra aux SIG de limiter les fluctuations trop fortes d'une année sur l'autre des tarifs de l'électricité.

1.3 Performance environnementale

Les SIG inscrivent leurs activités dans le cadre du développement durable en améliorant continuellement leur performance environnementale et en adoptant la politique environnementale suivante :

- développer des installations de production d'énergie renouvelable;
- développer et promouvoir des produits et des services permettant à leurs clients de consommer mieux et moins, et ainsi de diminuer leur consommation énergétique et leur empreinte écologique.
- améliorer la performance environnementale de leurs procédés industriels;
- garantir la maîtrise de leurs impacts et risques environnementaux;
- promouvoir la biodiversité sur leurs sites.

L'engagement environnemental des SIG se concrétise dans les projets et réalisations décrits ci-dessous.

L'entreprise investit actuellement plus de 300 millions de francs dans des projets de production électrique liés aux énergies renouvelables. Les SIG se sont fixés des objectifs ambitieux pour 2015 : 110 000 ménages devront être alimentés en nouvelles énergies renouvelables (NER) au moyen du solaire (15 GWh), de l'éolien (365 GWh) et de la mini-hydraulique (20 GWh).

La mise en œuvre du Plan Solaire SIG se poursuit sur les sites des SIG ou en collaboration avec des partenaires externes. L'objectif de disposer d'une puissance installée de 8 MW à l'horizon 2010 a été atteint, ce qui correspond

PL 10836 6/94

à une production annuelle de l'ordre de 8 GWh. Les SIG prévoient d'atteindre 15 MW de puissance installée pour 2015. Sur le site du Lignon, les SIG ont construit en 2010 une installation d'une capacité de 800kW, soit la deuxième plus grande installation du canton de Genève après celle de Verbois. Les SIG s'engagent à poursuivre leur Plan Solaire en développant de nouvelles installations photovoltaïques sur le canton de Genève et en proposant les produits SIG-Vitale Soleil et SIG-Vitale Génération. Les clients qui ont répondu à ces offres permettront de financer dès 2011 plus de 2 GWh de courant solaire. A cela, il faut ajouter les ventes de SIG-Vitale Vert qui ont atteint 188 GWh en 2010, soit 4,7 GWh de courant solaire.

Les conditions de vent sur le canton de Genève n'étant pas favorables au développement de l'énergie éolienne, les SIG investissent au-delà de notre canton par l'acquisition de sites, via des sociétés locales et des partenariats avec des développeurs privés.

Un projet de nouvelle centrale hydroélectrique à Conflan, entre les communes de Chancy dans le canton de Genève et Pougny dans le Pays de Gex, est actuellement à l'étude. Ce nouveau barrage fonctionnera au fil de l'eau et permettra de produire annuellement 140 GWh d'électricité renouvelable, ce qui équivaut à la consommation électrique d'environ 40 000 ménages. Ainsi, le projet de Conflan permettra d'améliorer l'autonomie énergétique genevoise d'environ 5 %. Sa mise en service est envisagée au plus tôt pour 2019.

Dans le cadre de l'énergie thermique, les SIG ont terminé la réalisation du projet Genève Lac Nations qui consiste à pomper de l'eau du lac à une profondeur d'environ 40 mètres afin de rafraîchir les bâtiments de la zone des organisations internationales. Il a permis dès 2009 pour les premiers clients raccordés de remplacer les systèmes de refroidissement classiques gourmands en énergie par de simples échangeurs thermiques utilisant la fraîcheur du lac. Le dispositif a fonctionné à plein régime lors de l'été 2010 et a donné toute satisfaction, y compris lors des pics de température du mois de juillet. Ce projet a permis en 2010 de réaliser des économies d'électricité de 5,5 GWh/an. A terme, le potentiel annuel de réduction des émissions de CO₂ est estimé à 8800 tonnes.

La réhabilitation prochaine d'un forage dans la région de Thônex sera la première étape d'une étude pour développer des solutions géothermiques à moyenne profondeur (entre 2000 et 3500 mètres), capables d'alimenter en chaleur de nouveaux quartiers d'habitation.

Le programme éco21, initié et piloté par les SIG a pour but d'économiser 150 GWh /an d'électricité, soit l'équivalent de 5 % de la consommation du

canton de Genève, pour 2013. C'est un programme basé sur le volontariat. Les SIG amènent ici leur expertise, leur savoir-faire, leurs conseils et leur appui au financement de projets. A ce jour, l'implication d'une centaine de partenaires et de plusieurs milliers d'usagers genevois a déjà permis d'économiser 28 GWh à fin 2010, soit l'équivalent de la consommation de 8 000 ménages.

Depuis 2009, les SIG ont mis en place le programme Ecoclimat dans le but de favoriser les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le canton de Genève. L'unité Ecoclimat collabore avec les collectivités publiques, les entreprises et le secteur agricole en soutenant financièrement des projets d'optimisation énergétique. Les SIG rachètent des certificats CO₂ générés par ces projets. En 2010, le premier projet d'Ecoclimat a abouti et plus de 30 autres sont à l'étude ou en phase de réalisation.

Entre 1996 et 2010, les SIG ont mené sur le site technico-administratif du Lignon de nombreuses actions qui ont permis de diminuer considérablement les consommations de froid : - 40%, de chaleur : - 20% et d'électricité : - 30%. Ces actions concernent principalement le renouvellement d'installations, l'adaptation de la consommation d'énergie aux besoins réels et la sensibilisation des occupants aux économies d'énergies. L'objectif pour 2020 est d'atteindre la neutralité énergétique du site, et donc de compenser la consommation énergétique par de la production d'énergie renouvelable.

Le CO₂ et les autres gaz à effet de serre sont au cœur de la politique environnementale des SIG. Les SIG se sont engagés envers la Confédération sur un objectif de réduction de 20% de leurs émissions de CO₂ à l'horizon 2012. Dans ce cadre, ils ont obtenu dès 2009 une exemption de la taxe sur le CO₂. Cet engagement implique la réalisation de mesures de réduction des émissions qui doivent permettre aux SIG d'atteindre leur objectif. Le bilan 2010 est réjouissant, puisque les objectifs ont été dépassés. En considérant l'ensemble des gaz à effet de serre, SIG a diminué ses émissions de près de 40% depuis 2004.

En collaboration avec la fondation Nature & Economie, les SIG s'engagent à rendre à l'état naturel les abords de leurs sites industriels ou administratifs. Depuis 2005, près de 425 000 m² de terrain ont été renaturés. En 2010, le projet Biodiversité s'est étendu aux abords du barrage de Verbois et de la STEP de Bois de Bay, sur environ 280 000m². Cet engagement va se poursuivre ces prochaines années.

PL 10836 8/94

2. Etats financiers

En 2010, les SIG ont revalorisé leurs actifs de production et de distribution pour tenir compte des durées d'utilité plus longues que les valeurs comptables. Cet exercice a entraîné une augmentation de 330 millions de francs des actifs et des fonds propres. Les comptes 2009 ont été retraités en conséquence pour permettre la comparaison des deux exercices :

	2009	2010
Résultat opérationnel	229 192 587 F	124 835 809 F
Résultat net consolidé du groupe	661 848 427 F	124 107 541 F
Total du bilan consolidé du groupe	4 162 501 001 F	4 276 323 336 F

Le résultat net du groupe SIG, c'est-à-dire comprenant l'impact des sociétés consolidées, s'élève à 124 millions de francs en 2010, ce qui représente une diminution de 538 millions de francs par rapport à 2009. Le résultat exceptionnel de 2009 provenait essentiellement de la valorisation des actifs d'EOS Holding dans le cadre de la fusion d'EOS (Energie Ouest Suisse SA) et d'Atel (Aar et Tessin SA d'électricité) qui a donné naissance au groupe Alpiq (Alpiq Holding SA). Plus modeste donc, le résultat net du groupe SIG en 2010 se situe dans la moyenne des années 2004 à 2008.

a) Produits

Les produits atteignent 1 026 millions de francs en 2010, en baisse de 12 millions de francs par rapport à 2009 (-1 %). Cela tient principalement à :

- la stabilité des volumes d'eau potable vendus en raison de conditions météorologiques relativement sèches;
- la hausse de 1% des volumes et la baisse des tarifs de l'électricité (-0,56 ct/kWh en moyenne);
- la hausse des volumes du gaz due aux effets climatiques (+190 GWh) et au raccordement de nouveaux clients (+100 GWh). Ces augmentations ont été plus que compensées par le prix du gaz qui a diminué de 15% en 2010;
- la baisse de 6% du tonnage des déchets traités.

b) Achats d'énergie

Les achats d'énergie totalisent 425 millions de francs en 2010, en hausse de 34 millions de francs par rapport à 2009 (+ 9 %). Les mécanismes de

péréquation pluriannuelle ont permis d'absorber cette hausse des coûts d'énergie sans augmentation de tarif.

c) Charges d'exploitation

En 2010, les charges d'exploitation atteignent 338 millions de francs, en augmentation de 10 millions de francs par rapport à 2009 (+ 3 %). Les mouvements principaux par rapport à l'année précédente sont les suivants :

- augmentation des charges d'exploitation de l'activité SIG Services de 2 millions de francs qui suit l'augmentation de son chiffre d'affaires;
- augmentation du programme éco21 pour un montant de 3 millions de francs;
- développement de l'activité NER pour un montant de 3 millions de francs

Ainsi, si l'on exclut les variations extraordinaires dont les principales sont mentionnées ci-dessus pour examiner les deux exercices à périmètre constant, les charges d'exploitation sont stables par rapport à 2009.

Faisant partie des charges d'exploitation, les charges du personnel augmentent de 3 millions de francs entre 2009 et 2010 (+ 1 %). L'augmentation (247 millions de francs en 2009 contre 244 millions de francs en 2008) est principalement due à l'augmentation des effectifs pour les activités en développement. Les équivalents plein temps (EPT) augmentent ainsi légèrement (1 581 EPT en 2010 contre 1 565 en 2009, soit + 1%).

d) Amortissements

En 2010, le total des amortissements a augmenté de 54 millions de francs pour atteindre 110 millions de francs, soit une augmentation de 104 % par rapport à 2009. Pour sa plus grande partie, cette hausse des amortissements contrebalance la baisse qui s'est produite en 2009. En effet, cette année-là, le solde restant de dépréciation des actifs télécom de 34 millions de francs avait été repris dans le compte d'exploitation en raison de l'augmentation durable de la valeur de l'activité télécom. Pour mémoire, les actifs de cette activité avaient été dépréciés en 2002 et 2003 pour un montant total de 49 millions.

Il faut également noter des amortissements directs importants de 10 millions de francs pour la distribution électrique qui correspondent à des mises au rebut essentiellement liées aux divers travaux ayant cours dans la République.

PL 10836 10/94

e) Charges et produits financiers

La valorisation des instruments financiers selon IAS 39 représentait une charge de 18 millions de francs en 2009 et un produit de 20 millions de francs en 2010. Par ailleurs, les SIG ont pu bénéficier de la baisse des taux sur le marché pour réaliser un taux d'intérêt moyen de leurs emprunts de 1,8%. Pour ces deux raisons, les charges financières sont en diminution de 20 millions de francs par rapport à 2009 pour un total de 15 millions de francs.

Quant aux produits financiers, ceux-ci sont en augmentation de 17 millions francs par rapport à 2009 pour un total de 24 millions de francs, essentiellement à cause de la valorisation des instruments financiers évoquée ci-dessus.

f) Contribution des participations

Après un exercice 2009 exceptionnel marqué par la fusion d'EOS avec Atel qui a donné naissance à Alpiq, la contribution des participations en 2010 se situe dans la moyenne des années précédentes à 68 millions de francs, dont 21 millions proviennent de Gaznat SA, suite à l'augmentation à 37,5% de la participation que détiennent les SIG dans cette entreprise.

Il faut noter que le dividende ordinaire de EOS Holding (20 millions de francs en 2010) et celui de SFMCP (2,2 millions de francs en 2010) sont affectés au secteur de l'approvisionnement en électricité, ce qui contribue à faire baisser les tarifs de l'énergie électrique. La Cour des comptes avait salué cette mesure dans son rapport de 2009. Cette pratique n'est de loin pas la norme au niveau des entreprises électriques suisses.

g) Redevances

Les redevances versées aux collectivités publiques ont diminué de 2 millions de francs pour atteindre 78 millions de francs en 2010, soit une diminution de 3 % par rapport à 2009. Cette diminution est principalement due à la fin de la facturation des coûts des services-systèmes aux centrales de production électrique, suite à l'arrêté du Tribunal administratif fédéral du 8 juillet 2010. Ces coûts seront désormais facturés aux clients finaux par les distributeurs.

Les redevances pour l'utilisation du domaine public sont restées stables à 37 millions de francs. Le Conseil d'Etat rappelle à ce sujet qu'il suit avec attention l'évolution de la situation. En effet, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 de la modification de la LSIG, les redevances pour

l'utilisation du domaine public versées aux communes genevoises ont diminué de six millions de francs. La modification de la LSIG était destinée à prévenir la baisse prévisible du chiffre d'affaires des SIG suite à la libéralisation du marché de l'électricité en raison de la perte de « grands » clients. Depuis 2009, la redevance n'est donc plus calculée que sur le chiffre d'affaires relatif à l'acheminement de l'électricité pour lequel les SIG bénéficient d'un monopole. Or, les tarifs d'acheminement (et donc le chiffre d'affaires y relatif) ont baissé suite aux interventions successives de Monsieur Prix et de l'ElCom.

Durant l'exercice 2010, les contributions des SIG aux collectivités publiques se décomposent comme suit :

Autres

Confédé-

Total

Ville de

Etat

En millions de francs

En	millions de francs	Etat	Genève	communes	ration	Total
1)	Redevances pour				1401011	
ĺ	l'utilisation du					
	domaine public	9	13	15		37
2)	Fonds énergie des					
	collectivités					
	publiques	4				4
3)	Redevances					
	réglementaires à					
	l'Etat en matière					
45	de droit d'eau	4				4
4)	Redevances	_				_
	hydrauliques	5				5
5)	Nouvelles énergies renouvelables				13	13
6)	Couverture des				13	10
0)	coûts résiduels des					
	services-système				1	1
7)	Subventions et					
ĺ	autres redevances	14				14
	Total des					
	versements aux					
	collectivités	2.5	4.0			=0
0)	publiques	36	13	15	14	78
8)	Intérêt de 5 % sur					
	le capital de dotation	3	1	1		5
	uotation	3	1	1		5

PL 10836 12/94

⁵⁾ Conformément à l'article 15b de la loi fédérale sur l'énergie (LEne), la société nationale du réseau de transport (Swissgrid) perçoit un supplément sur les coûts de transport des réseaux à très haute tension pour financer notamment les coûts mutualisés au niveau national, non couverts par les prix du marché, et qui sont supportés par les gestionnaires de réseau pour la prise en charge d'électricité de sources renouvelables.

- ⁶⁾ Conformément à l'article 31b de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl), disposition transitoire pour la période 2009 à 2013, la société nationale du réseau de transport facture individuellement aux exploitants des centrales électriques d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, proportionnellement à leur part de production d'énergie brute, la part des coûts résiduels des services-système. Cette facturation est toutefois stoppée depuis l'arrêté du Tribunal administratif fédéral du 8 juillet 2010.
- 7) Ce point du tableau ci-dessus intègre la subvention octroyée aux auto-producteurs et les redevances versées à l'Etat pour le financement du réseau secondaire de collecte des eaux usées.

L'entreprise répond seule de ses engagements financiers. De par la loi, l'entreprise est au bénéfice d'une exonération des impôts cantonaux et communaux.

h) Endettement

Les SIG ont remboursé 68 millions de francs en 2010. L'endettement atteint 366 millions de francs à fin 2010.

i) Investissements

L'exercice 2010 a dégagé une capacité d'autofinancement de 260 millions de francs qui a permis de couvrir les activités d'investissements nettes totalisant 223 millions de francs.

Les activités d'investissements en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 232 millions de francs en 2010 (182 millions de francs en 2009). Les investissements les plus importants ont été consentis pour :

- le renouvellement et l'extension des réseaux d'électricité, d'eau et de gaz;
- le développement du réseau de chauffage à distance;

 le développement du projet « Fiber to the home » (FTTH), à savoir le raccordement des clients particuliers au réseau de fibre optique;

- le développement de projets éoliens;
- le développement de projets photovoltaïques.

j) Cash-flow libre

Le cash-flow libre de l'exercice se monte à 71 millions de francs en 2010, soit une diminution de 90 millions de francs par rapport au cash flow libre à fin 2009. Cette diminution est principalement due au dividende extraordinaire de 92 millions de francs reçu d'EOS Holding en 2009 suite à la création d'Alpiq, contre seulement 26 millions de francs reçus en 2010, ainsi qu'au très haut niveau d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles en hausse de 50 millions de francs par rapport à 2009.

3. Conclusion

La capacité d'autofinancement des SIG atteint 260 millions de francs en 2010, ce qui leur a permis de couvrir leurs activités d'investissement et également de rembourser 68 millions de francs. L'endettement bancaire à fin 2010 s'élève à 366 millions de francs. La trésorerie de l'entreprise est positive à 175 millions de francs. La solidité financière des SIG est maintenue et permettra à l'entreprise d'affronter sereinement ses défis futurs.

Les enjeux relatifs à l'ouverture du marché de l'électricité et à la sécurisation de l'approvisionnement du canton en électricité, ainsi que les importants investissements prévus ces prochaines années dans le renouvellement des réseaux, dans le projet FTTH ainsi que dans le domaine des énergies renouvelables, nécessitent en effet pour les SIG de disposer d'une structure financière solide. Le montant estimé de ces investissements se monte à 1,4 milliard de francs jusqu'en 2015. La recapitalisation du groupe SIG à l'intérieur de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP) va également nécessiter des apports estimés aujourd'hui entre 350 et 400 millions de francs.

PL 10836 14/94

Le rapport annuel de gestion et le rapport de développement durable rendent compte de manière complète et détaillée du résultat de l'exercice et de la vie de l'entreprise durant celui-ci, et toutes explications complémentaires éventuelles ne manqueront pas d'être données en commission.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes:

- Tableaux des données essentielles concernant les états financiers consolidés des SIG en 2010
- Compte-rendu financier 2010

ANNEXE 1

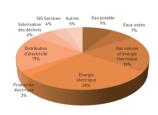
Données essentielles

Principaux postes du compte de résultat (valeurs en MCHF)



			Variation
	2010	2009	en %
Produits	1'026	1'038	-1
Charges	-901	-809	11
Résultat opérationnel	125	229	-45
Produits / (charges) financières nettes	9	-28	-132
Part du résultat des sociétés			
mises en équivalence	68	541	-87
Redevances aux collectivités publiques	-78	-80	-3
Résultat net du groupe	124	662	-81

Produits par secteur d'activités (valeurs en MCHF)



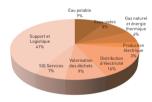
			Variation
	2010	2009	en %
Eau potable	101	102	-1
Eaux usées	75	74	1
Gaz naturel et énergie thermique	216	226	-4
Energie électrique	319	315	1
Production électrique	33	36	-8
Distribution d'électricité	215	222	-3
Valorisation des déchets	66	74	-11
SIG Services	50	46	9
Autres	55	55	0
Total produits sectoriels	1'131	1'150	-2
Total produits sectoriels Elimination des cessions internes	1'131 -104	1'150 -112	-2 -7
Elimination des cessions internes	-104	-112	-7
Elimination des cessions internes Total produits externes	-104 1'026	-112 1'038	-7 -1
Elimination des cessions internes Total produits externes Eau potable en Mios de m³	-104 1'026 57	-112 1'038 57	-7 -1 0.0
Elimination des cessions internes Total produits externes Eau potable en Mios de m³ Eaux usées en Mios de m³	-104 1'026 57 80	-112 1'038 57 76	-7 -1 0.0 5.3
Elimination des cessions internes Total produits externes Eau potable en Mios de m³ Eaux usées en Mios de m³ Gaz naturel en GWh	-104 1'026 57 80 2'694	-112 1'038 57 76 2'404	-7 -1 0.0 5.3 12.1
Elimination des cessions internes Total produits externes Eau potable en Mios de m³ Eaux usées en Mios de m³ Gaz naturel en GWh Energie thermique en GWh	-104 1'026 57 80 2'694 190	-112 1'038 57 76 2'404 155	-7 -1 0.0 5.3 12.1 22.6

Résultat opérationnel (EBIT) par secteur d'activité (valeur en MCHF)



		Variation
2010	2009	en %
28	28	0
14	18	-22
19	41	-54
2	20	-90
14	17	-18
60	75	-20
-9	-2	-350
3	36	-92
132	232	-43
-7	-3	-133
125	229	-45
	28 14 19 2 14 60 -9 3 132	28 28 14 18 19 41 2 20 14 17 60 75 -9 -2 3 36 132 232 -7 -3

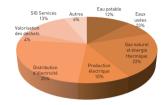
Collaborateurs par secteur d'activité (équivalent plein temps)



			Variation
	2010	2009	en %
Eau potable	146	148	-1
Eaux usées	135	133	2
Gaz naturel et énergie thermique	97	91	7
Energie électrique	13	7	86
Production électrique	43	39	10
Distribution d'électricité	250	247	1
Valorisation des déchets	139	158	-12
SIG Services	107	103	4
Support et Logistique	652	638	2
Total des collaborateurs			
(sans apprentis)	1581	1565	1
Nombre d'apprentis à la rentrée (sept.)	65	70	-7

Données essentielles

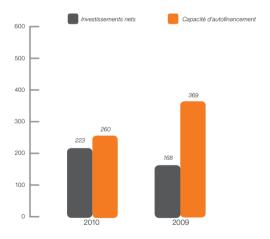
Investissements bruts par secteur d'activité (valeur en MCHF)



			Variation
	2010	2009	en %
Eau potable	29	27	7
Eaux usées	19	20	-5
Gaz naturel et énergie thermique	54	51	6
Production électrique	25	10	250
Distribution d'électricité	62	47	32
Valorisation des déchets	11	8	38
SIG Services	31	4	675
Autres	16	15	7
Total des investissements *	247	182	36

^{*} Sont pris en compte dans ce tableau les investissements corporels et incorporels, ainsi que les autres investissements

Investissements nets et capacité d'autofinancement (valeur en MCHF)



SIG est certifiée TÜV SIG Etats financiers consolidés 2010 3

PL 10836 18/94

SIG

ANNEXE 2

Compte rendu financier

2010

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Table des matières

- 1 Rapport de l'organe de révision
- 2 Etats financiers 2010 et ses annexes
 - 3 Principes comptables
 - 4 Annexes aux Etats financiers
 - 5 Données pluriannuelles
- 6 Rapport annuel de gestion

Avertissement au lecteur

Vous trouverez dans la section colorée ci-après les états financiers consolidé 2010 de SIG audités par l'organe de révision KPMG SA.

Les autres parties du Rapport annuel de gestion comprennent des données analytiques internes qui ne sont pas soumises à la révision.



Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés présentés aux pages 3 à 62 des Etats financiers des Services Industriels de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les articles 158 à 160 de la Constitution de la République et Canton de Genève et la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève du 5 octobre 1973, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés affin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. _ 10836 22/94

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux articles 158 à 160 de la Constitution de la République et Canton de Genève et à la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève du 5 octobre 1973.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il réviste aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève. le 24 mars 2011

KPMG SA

Pierre Henri Pingeon Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Damien Bordes Expert-réviseur agréé



Etats financiers

Au 31 décembre 2010

Compte de résultat consolidé global

au 31 décembre 2010

Bilan consolidé

au 31 décembre 2010

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2010

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2010

Compte de résultat consolidé global

au 31 décembre 2010

		2010	2009	Note
			réajusté	
	Produits	1'026'181	1'038'267	3
Produits		1'026'181	1'038'267	
	Achats d'énergies destinés à la vente	424'603	391'440	4
	Charges d'exploitation	337'923	327'906	5
	- Charges du personnel	247'206	244'179	
	- Honoraires et mandats externes	21'755	18'725	
	- Frais d'évacuation des déchets	12'597	15'359	
	- Frais généraux d'exploitation	86'500	79'718	
	- Production immobilisée et stockée	-30'135	-30'075	
	Engagement de retraite	28'276	33'459	22
	Amortissements	110'543	56'269	6
Charges		901'345	809'074	
Résultat opérationnel		124'836	229'193	
Résultat opérationnel	Charges financières	124'836 -15'287	229'193 -35'332	7
Résultat opérationnel	Charges financières Produits financiers			7
Résultat opérationnel	G .	-15'287	-35'332	7 7 11
Résultat opérationnel Résultat avant redevances	Produits financiers	-15'287 24'103	-35'332 6'896	7
·	Produits financiers	-15'287 24'103 68'259	-35'332 6'896 541'073	7
·	Produits financiers Part du résultat des sociétés mises en équivalence	-15'287 24'103 68'259 201'911	-35'332 6'896 541'073 741'830	7 11
Résultat avant redevances	Produits financiers Part du résultat des sociétés mises en équivalence	-15'287 24'103 68'259 201'911 77'803	-35'332 6'896 541'073 741'830 79'982	7 11
Résultat avant redevances	Produits financiers Part du résultat des sociétés mises en équivalence Redevances aux collectivités publiques	-15'287 24'103 68'259 201'911 77'803 124'108	-35'332 6'896 541'073 741'830 79'982 661'848	7 11 8
Résultat avant redevances	Produits financiers Part du résultat des sociétés mises en équivalence Redevances aux collectivités publiques Réévaluation des instruments dérivés de couverture Quote-part des éléments du résultat global des sociétés	-15'287 24'103 68'259 201'911 77'803 124'108 -175	-35'332 6'896 541'073 741'830 79'982 661'848 1'519	7 11 8
Résultat avant redevances Résultat net du groupe	Produits financiers Part du résultat des sociétés mises en équivalence Redevances aux collectivités publiques Réévaluation des instruments dérivés de couverture Quote-part des éléments du résultat global des sociétés	-15'287 24'103 68'259 201'911 77'803 124'108 -175	-35'332 6'896 541'073 741'830 79'982 661'848 1'519	7 11 8

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

2008 Note

2 - Etats financiers

2009

2010

Bilan consolidé

au 31 décembre 2010

		2010	2003	2000	
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	016001160	réajusté 2'592'783	réajusté	9
Actii iiiiiiiobiiise	Immobilisations incorporelles	14'245	11'346	10'665	10
	Participations dans les sociétés associées et	14 243	11 340	10 003	10
	sous contrôle conjoint	1'018'786	1'028'899	867'446	11
	Actifs financiers	76'037	83'457	90'989	12
	Total de l'actif immobilisé		3'716'485		
Actif circulant	Stocks et travaux en cours	31'203	30'013	32'843	13
	Créances résultant de livraisons et prestations	176'772	169'872	176'346	
	Autres actifs financiers et	1/0///2	109 072	170 340	14
	comptes de régularisation	102'175	73'826	75'561	15
	Liquidités et équivalents de liquidités	174'937	172'305	87'618	16
	Total de l'actif circulant	485'087	446'016	372'368	
	Total de l'actif		4'162'501		
Passif	Total de l'actil	4 270 323	4 102 501	3 620 409	
rassii		2010	2009	2008	
Fonds propres	Capital de dotation	100'000	100'000	100'000	17
Tonds propies	Réserves du groupe	2'325'320	1'703'499	1'807'371	18
	Réserve de couverture	-905	-730	-2'249	35
	Résultat net du groupe	124'108	661'848	163'380	32
Fanda átuangaya	Total des fonds propres Fonds étrangers à long terme	2.548.523	2'464'617	2.008.502	
Fonds étrangers	Participations de tiers aux investissements	489'981	498'082	495'793	19
		347'667	365'667		20
	Emprunts Provisions			409'449	21
		43'524 386'135	44'760 357'859	48'827 324'400	21
	Engagements de retraite Engagement envers une société associée	000 100	15'787	21'020	23
	Passifs financiers et autres engagements		87'041	84'916	24
	0 0	123'401	07 041	04 910	24
	Total des fonds étrangers		1'369'196		24
	Total des fonds étrangers à long terme				24
	Total des fonds étrangers				20
	Total des fonds étrangers à long terme Fonds étrangers à court terme	1'390'708	1'369'196	1'384'405	
	Total des fonds étrangers à long terme Fonds étrangers à court terme Dettes à court terme	1'390'708 18'000	1'369'196 68'000	1'384'405 100'000	20
	Total des fonds étrangers à long terme Fonds étrangers à court terme Dettes à court terme Fournisseurs et créanciers	1'390'708 18'000 139'426	1'369'196 68'000 112'295	1'384'405 100'000 134'089	20 25
	Total des fonds étrangers à long terme Fonds étrangers à court terme Dettes à court terme Fournisseurs et créanciers Etat et autres collectivités publiques	1'390'708 18'000 139'426	1'369'196 68'000 112'295	1'384'405 100'000 134'089	20 25
	Total des fonds étrangers à long terme Fonds étrangers à court terme Dettes à court terme Fournisseurs et créanciers Etat et autres collectivités publiques Autres passifs financiers et comptes de régularisation Total des fonds étrangers	1'390'708 18'000 139'426 42'234 137'432	1'369'196 68'000 112'295 40'226 108'167	1'384'405 100'000 134'089 37'755 101'658	20 25 26
	Total des fonds étrangers à long terme Fonds étrangers à court terme Dettes à court terme Fournisseurs et créanciers Etat et autres collectivités publiques Autres passifs financiers et comptes de régularisation Total des fonds étrangers à court terme	1'390'708 18'000 139'426 42'234 137'432 337'092	1'369'196 68'000 112'295 40'226 108'167 328'688	1'384'405 100'000 134'089 37'755 101'658 373'502	20 25 26
	Total des fonds étrangers à long terme Fonds étrangers à court terme Dettes à court terme Fournisseurs et créanciers Etat et autres collectivités publiques Autres passifs financiers et comptes de régularisation Total des fonds étrangers	1'390'708 18'000 139'426 42'234 137'432 337'092	1'369'196 68'000 112'295 40'226 108'167	1'384'405 100'000 134'089 37'755 101'658 373'502	20 25 26

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2010

	Capital de dotation	Réserves du groupe	Réserve de couverture	Résultat net de l'exercice	Total	Note
Total des fonds propres au 31.12.2008	100'000	1'483'992	-2'249	154'380	1'736'123	
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation		323'379		9'000	332'379	
Total des fonds propres au 31.12.2008	100'000	1'807'371	-2'249	163'380	2'068'502	
Attribution du résultat net du groupe de l'exercice précédent		163'380		-163'380	0	
Total des fonds propres au 01.01.2009	100'000	1'970'751	-2'249	0	2'068'502	
Autres éléments du résultat global		-267'252	1'519		-265'733	
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture			1'519		1'519	35
 Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence 		-267'252			-267'252	11
Résultat net du groupe				661'848	661'848	32
- Résultat net de SIG				233'131	233'131	
- Contribution des sociétés consolidées				428'717	428'717	
Total des fonds propres au 31.12.2009	100'000	1'703'499	-730	661'848	2'464'617	
Attribution du résultat net du groupe de l'exercice précédent		661'848		-661'848	0	
Total des fonds propres au 01.01.2010	100'000	2'365'347	-730	0	2'464'617	
Autres éléments du résultat global		-40'027	-175		-40'202	
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture			-175		-175	35
 Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence 		-40'027			-40'027	11
Résultat net du groupe				124'109	124'109	32
- Résultat net de SIG				105'445	105'445	
- Contribution des sociétés consolidées				18'663	18'663	
Total des fonds propres au 31.12.2010	100'000	2'325'320	-905	124'108	2'548'524	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Le mouvement des réserves du groupe est présenté en note 18.

2 - Etats financiers

2010

2009 Note

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2010

			2010	2009	Note
Activités d'exploitation	Résultat net		124'108	661'848	
	Dividendes reçus des sociétés				
	mises en équivalence		49'655	112'608	- 11
	Produits et charges non monétaires				
	Part du résultat des sociétés				
	mises en équivalence		-68'259	-541'073	- 11
	Amortissements des immobilisations		110'545	90'194	6
	Reprise de dépréciations		0	-33'925	6
	Mouvement des provisions		27'041	29'392	
	Fonds de péréquation pluri-annuel		36'825	32'203	
	Variation de juste valeur des instruments				
	financiers et du coût amorti des emprunts		-19'931	18'121	35
	Capacité d'autofinancement	a	259'984	369'368	
	Diminution des actifs d'exploitation		-4'499	-23'537	
	Augmentation / (diminution) des passifs d'exploitation		38'248	-16'893	
	Variation de l'actif d'exploitation net	b	33'749	-40'430	
	Flux de trésorerie net provenant des				
	activités d'exploitation	c=a+b	293'733	328'938	
Activités d'investissement	Investissements en immobilisations corporelles et				
	incorporelles		-231'855	-182'249	
	Participations sur investissements		20'925	19'865	19
	Apports financiers aux participations		-18'288	-5'736	12
	Prêts octroyés à long terme		-105	-8'841	12
	Remboursement de prêts à long terme		6'222	9'043	12
	Flux de trésorerie net affecté aux				
	activités d'investissement	d	-223'101	-167'918	
	Cash flow libre	e=c+d	70'632	161'020	
Activités de financement	Augmentation d'emprunts		0	98'334	20
	Remboursement d'emprunts		-68'000	-174'667	20
	Flux de trésorerie net provenant des activités de				
	financement	f	-68'000	-76'333	
Variation de trésorerie	Variation nette des liquidités	g=e+f	2'632	84'687	
	Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	h	172'305	87'618	
	T /				
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	g+h	174'937	172'305	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

PL 10836 28/94



Principes comptables

Au 31 décembre 2010

Principes de base

Depuis 1999, les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (anciennement normes IAS), édictées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et en accord avec les interprétations publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Commitee" (IFRIC).

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques. Ainsi, la valeur attribuée aux postes des états financiers reflète les coûts à la date d'origine des opérations ou des faits visés, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

Ces états financiers consolidés ont été adoptés par le Conseil d'administration de SIG le 24 mars 2011.

Toutes les valeurs sont en KCHF (milliers de francs suisses) sauf indication contraire.

Indications sur l'évaluation des risques

Le Conseil d'administration de SIG assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de SIG.

Dans ce contexte et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risque d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel IFRS.

Consolidation

SIG a trois filiales, dix-huit sociétés sous contrôle conjoint et trois entreprises associées. Les comptes consolidés englobent les comptes annuels de SIG et des sociétés précitées.

Les participations acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclues dans le périmètre de consolidation dès leur date d'acquisition et en sont exclues dès leur date de vente. PL 10836

3 - Principes comptables

Filiales

Les prises de participation, correspondant à des regroupements d'entreprises, sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode consiste à enregistrer le patrimoine de l'entreprise acquise à sa juste valeur en distinguant de l'écart d'acquisition les actifs et les dettes identifiables.

Les filiales sont ensuite consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à remplacer la valeur comptable de la participation par l'intégralité des actifs et des dettes de la filiale, en distinguant la part qui n'appartient pas à SIG.

Tout changement de la part détenue dans une filiale qui ne se traduit pas par une perte de contrôle est enregistré dans les fonds propres consolidés.

En cas de perte de contrôle, SIG ôte de ses comptes consolidés les actifs et les passifs de la filiale à leur valeur comptable et comptabilise la juste valeur de la contrepartie recue. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est enregistrée à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle. L'écart qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé global.

Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont consolidées selon la méthode d'intégration par mise en équivalence ("equity method"). Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles SIG détient entre 20% et 50% des droits de vote et sur lesquelles SIG exerce une influence notable sans les contrôler.

La participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de SIG dans l'actif net de l'entreprise associée.

L'écart d'acquisition identifié lors de l'achat est présenté séparément au bilan. La quote-part de SIG dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations des capitaux propres sans impact sur le résultat est enregistrée directement en fonds propres.

Les résultats et les capitaux propres sont constatés sur la base des principes et méthodes comptables propres aux sociétés associées. Ces principes et méthodes peuvent différer de ceux de SIG. Dans un tel cas, des aiustements appropriés sont apportés aux états financiers des entreprises concernées.

Entreprises sous contrôle conjoint

Les sociétés détenues et gérées conjointement ("joint venture") sont également consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence, à la date d'acquisition, entre le prix payé et la juste valeur de la quote-part de SIG dans l'actif net acquis. Ils sont comptabilisés au bilan comme actifs incorporels puis évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Un test de dépréciation est effectué annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. En cas de dépréciation durable, les écarts d'acquisition sont réduits du montant de la perte de valeur correspondant.

L'identification et l'évaluation des actifs nets et du coût d'acquisition résultant en des écarts d'acquisition négatifs sont réestimés. Tout excédent subsistant après cette opération est comptabilisé en résultat.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur nette des instruments financiers dérivés valorisés au bilan représente le bénéfice ou la perte potentiels sur ces contrats, dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur sont répartis dans trois niveaux différents, selon la méthode utilisée pour déterminer leur juste valeur.

L 10836 30/9

La détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses et d'estimations sur l'évolution future des affaires, qui affectent les états financiers. Les résultats effectifs ultérieurs pourraient différer de ces estimations.

Niveau 1

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est basée sur les prix de marché à la date de clôture. Les prix du marché utilisés pour les actifs financiers détenus par SIG sont les cours acheteurs en viqueur à la date d'évaluation.

Le niveau 1 comprend les opérations à terme d'électricité conclues à l'étranger de gré à gré (over the counter) ou via broker dont la juste valeur est déterminée par analogie avec des contrats similaires cotés sur le marché boursier allemand.

Niveau 2

La juste valeur d'instruments financiers non négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. SIG recourt à différentes techniques d'évaluation et retient des hypothèses basées sur les conditions du marché existant à la date de clôture

Les prix payés lors de transactions récentes pour des instruments similaires sont utilisés pour certains instruments financiers.

Le niveau 2 comprend des contrats de change à terme dont la juste valeur est déterminée en se basant sur les taux de change à terme à la date de clôture.

Niveau 3

D'autres techniques, telles que l'actualisation des flux de trésorerie, sont aussi utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Le niveau 3 comprend notamment les instruments financiers suivants :

La juste valeur de l'Option FMHL déterminée en actualisant les cash flow futurs estimés. Les prix à terme de l'électricité sur le marché boursier allemand ainsi qu'un taux d'actualisation sont utilisés pour ce calcul de valorisation.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

La juste valeur des options de taux d'intérêt correspond à la somme des valeurs nettes de ses composantes déterminées selon le modèle de Black & Scholes.

La juste valeur des options de change est déterminée en utilisant le modèle de Garman & Kohlhagen.

Immobilisations corporelles

Eléments du coût

L'évaluation des immobilisations corporelles correspond au prix payé pour leur acquisition ou leur construction diminué des amortissements cumulés.

Les coûts ultérieurs sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils sont destinés à augmenter ou étendre le niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à la construction des immobilisations (intérêts intercalaires), dont la durée et le montant dépassent des limites fixées, sont immobilisés comme élément du coût sur la période de temps nécessaire pour terminer et préparer l'actif pour son utilisation prévue. Les limites fixées se basent sur le seuil de matérialité de l'entreprise pour ces actifs.

Amortissement

Les amortissements sont déterminés pour chaque composant ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément. Ils sont calculés de manière linéaire en fonction des longévités suivantes qui tiennent compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technologique:

 Collecteurs du réseau primaire d'assainissement 	nt 10 à 30 ans
Bâtiments	10 à 80 ans
 Installations de production 	5 à 50 ans
 Installations de transport 	20 à 60 ans
 Installations de distribution 	20 à 60 ans
 Autres immobilisations corporelles 	4 à 20 ans

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

PL 10836

3 - Principes comptables

Dépréciation

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une dépréciation est comptabilisée.

Cession d'immobilisation Le profit ou la perte résultant de la cession d'immobilisations est présenté sous le poste

"nroduits"

Participation de tiers aux investissements

Subventions publiques

Les subventions publiques concernant les immobilisations corporelles sont considérées comme des produits différés et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée d'utilisation estimée des actifs concernés. Ces produits différés figurent au passif à leur valeur comptable et dans le compte de résultat global en diminution des amortissements auxquels ils se rapportent.

Donations

Il s'agit d'ouvrages matériellement importants construits par SIG pour des tiers (Etat, entreprises privées) et ensuite cédés à SIG.

Ces ouvrages sont enregistrés comme les immobilisations corporelles financées par les subventions publiques.

Participations des clients SIG construit contractuellement des ouvrages dont le but est d'acheminer les énergies et l'eau chez ses clients. Ces derniers, en payant une participation, ont la jouissance de l'ouvrage qui reste propriété de SIG.

Ces actifs sont traités comme les immobilisations corporelles bénéficiant des subventions

Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Fléments du coût

Les frais de recherche et de développement sont inscrits au compte de résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

Dès que l'analyse démontre que les critères IFRS sont remplis, les coûts de développement engagés sont activés.

Les coûts de développement initialement constatés en charges ne sont pas immobilisés ultérieurement.

Amortissement

Les développements immobilisés sont considérés à durée d'utilité finie et amortis dès leur activation, de manière linéaire, sur une période n'excédant pas cinq ans.

Coûts de développement des logiciels

Eléments du coût

En règle générale, les coûts associés au développement des logiciels informatiques sont constatés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Cependant, les coûts clairement associés à un produit déterminé et dont les bénéfices escomptés excéderont une année sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces coûts ne comprennent que les dépenses directement liées au développement du projet, soit les frais de personnel de l'équipe de développement.

Les coûts destinés à augmenter ou étendre les avantages apportés par un logiciel informatique au-delà de ses spécificités initiales sont considérés comme une amélioration et activés.

Amortissement

Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation. Cette dernière n'excède pas en principe 5 ans. Toutefois, pour certaines applications informatiques particulières, nos experts ont estimé que leur durée d'utilité était supérieure à 5 ans mais inférieure à 10 ans.

SIG est certifiée TÜV

SIG Etats financiers consolidés 2010 11

L 10836 32/9²

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles achetées à des tiers sont capitalisées et amorties linéairement sur une durée n'excédant pas cinq ans.

Lorsqu'une immobilisation incorporelle fait partie intégrante des installations, elle est traitée en tant qu'immobilisation corporelle.

A la clôture de chaque exercice, il est procédé à un réexamen de la durée d'utilité et du mode d'amortissement de toutes ces immobilisations.

Actifs financiers

Les titres de participation sont évalués à leur juste valeur.

L'option financière FMHL est évaluée à la juste valeur.

Les créances envers le CERN et l'Etat et les autres créances sont évaluées au coût amorti.

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus faible du coût et de la valeur réalisable patte

Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. Il ne comprend que les frais directs d'achat.

Des ajustements de valeur sont appliqués régulièrement aux objets considérés comme obsolètes.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent un grand nombre de contrats de construction dont la durée est généralement inférieure à une année. Ainsi, SIG enregistre les produits générés par ces contrats lors de l'achèvement des travaux.

Par contre, les pertes sont constatées dès qu'elles deviennent prévisibles et enregistrées sur la période au cours de laquelle elles sont identifiées.

Lorsque la durée du contrat porte exceptionnellement sur plusieurs années et qu'il est possible d'estimer le résultat de manière fiable, SIG utilise la méthode à l'avancement pour estimer le montant approprié comptabilisé en résultat au cours de la période. Le degré d'avancement des travaux est déterminé sur la base des coûts encourus jusqu'à la date considérée.

Les coûts des travaux en cours comprennent le matériel et les frais de personnel.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette prévue

Une estimation est effectuée pour les créances douteuses d'une valeur significative sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année. Cette évaluation du risque de crédit se fonde sur une estimation interne basée sur des événements survenus avant la date de clôture et concernant la solvabilité des clients importants. La dépréciation ainsi évaluée est rattachée à des créances particulières.

Par ailleurs, une provision complémentaire collective pour pertes sur débiteurs est calculée statistiquement sur la base de l'historique des pertes des années précédentes et de la probabilité de recouvrement.

Les pertes attendues par suite d'événements postérieurs à la clôture, quelle que soit leur probabilité, ne sont pas comptabilisées.

PL 10836

3 - Principes comptables

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

Autres actifs et passifs financiers

Les autres créances ainsi que les dettes fournisseurs et autres dettes, sont évaluées au coût amorti. Cette valeur est proche de la juste valeur.

Instruments financiers

La classification des instruments financiers dépend de leur nature et des raisons avant motivé leur acquisition ou souscription.

Les actifs et passifs financiers sont classés selon les catégories suivantes :

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat global

Ce sont des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers que SIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les prêts et créances

Ce sont des actifs financiers qui ne sont pas côtés sur un marché actif et dont les paiements sont fixes ou déterminables.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les soldes bancaires, les caisses et les créances sont classés dans cette catégorie.

Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une des trois catégories ci-dessus.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés directement dans les fonds propres jusqu'à ce qu'ils soient vendus sauf pour les pertes de valeur durables qui sont comptabilisées en résultat.

Les titres de participation sont classés dans cette catégorie.

Les passifs financiers évalués au coût amorti

Ce sont les passifs financiers qui ne sont pas classés dans la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat global.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les emprunts, les dettes à court terme, l'engagement envers Gaznat, les fournisseurs et créanciers sont classés dans cette catégorie.

PL 10836 34/94

Activité normale

Le champ d'application des instruments financiers a été défini par SIG conformément aux dispositions de la normes IAS 39. En particulier, les contrats à terme d'énergie électrique avec livraison physique sont considérés comme exclus du champ d'application de la norme IAS 39, lorsque ces contrats ont été conclus dans le cadre de l'activité dite "normale" de SIG. Cette qualification est démontrée dès que les conditions suivantes sont réunies:

- · une livraison physique intervient systématiquement
- · les volumes achetés correspondent aux besoins d'exploitation de SIG
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'option au sens de la norme. Dans le cas particulier des contrats de vente d'électricité, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

Seuls les contrats respectant l'intégralité de ces conditions sont considérés comme exclus du champ d'application d'IAS 39. Cette analyse donne lieu à la constitution d'une documentation spécifique.

SIG considère que les transactions d'achat et de vente d'énergie électrique, conclues dans le but de faire coïncider le volume disponible et celui nécessaire à l'approvisionnement de ses clients, entrent dans le cadre de son métier d'électricien intégré, partiellement producteur. Ils sont donc exclus du champ d'application de la norme IAS 39.

Instruments financiers dérivés

SIG utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, aux risques de change et aux risques liés à l'approvisionnement de l'énergie électrique. Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé; par la suite, ils sont réévalués à leur iuste valeur.

La méthode du traitement des gains ou pertes résultant de cette évaluation dépend de la relation entre le dérivé et l'élément dont il couvre le risque. Lors de la conclusion du contrat. le dérivé est désigné comme :

- Instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie. Les changements de valeur sont enregistrés dans les fonds propres, dans le poste "Réserve de couverture";
- Instrument ne répondant pas aux critères de couverture au sens de la norme, mais assurant une couverture économique effective. Les changements de valeur sont enregistrés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

Pour un instrument désigné comme répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie, SIG documente dès le début de la transaction la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. En outre, elle précise ses objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. SIG documente également l'évaluation tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorgrei des éléments couverts

L'objectif de l'utilisation des instruments financiers dérivés est exclusivement la gestion des risques de taux d'intérêts, de change et de variation des prix de l'électricité.

SIG contracte les instruments financiers dérivés suivants : des swaps de taux d'intérêt, des options d'intérêt et de change, des opérations à terme de change, des opérations à terme liées à l'électricité ainsi que l'option FMHL.

Les montants payés ou reçus dans le cadre des instruments financiers sont constatés comme charge ou produit sur l'exercice concerné.

Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues ainsi que des informations complémentaires sont décrites dans l'annexe.

PL 10836

3 - Principes comptables

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en viqueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat global.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- SIG a une obligation actuelle générée par un événement passé;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- Une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée.

L'estimation du montant de l'obligation est basée sur des critères économiques appliqués d'une façon constante.

Engagements de retraite

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté des prestations.

Ainsi, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de l'exercice, de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés ou pris en charge immédiatement s'il s'agit de retraités.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Leur évolution est systématiquement analysée et suivie par la direction financière.

Les engagements de retraite sont évalués annuellement par un actuaire conseil, à la valeur actuelle des paiements futurs estimés.

Les gains et pertes actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10% de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.

L'engagement déterminé lors de la première application de la norme IAS 19 a été enregistré en totalité dans les réserves.

Constatation de produits

Produits

Les ventes sont constatées lors de la livraison de produits. Ainsi, elles incluent les fluides et les énergies fournis et consommés jusqu'à la fin de la période comptable.

Fonds de péréquation pluri-annuel

Les prix de l'énergie électrique et de son acheminement ainsi que les taxes afférentes sont soumis à l'approbation du régulateur. L'écart positif entre les montants reçus et la rémunération maximale approuvée par le régulateur est enregisté comme produit différé au passif du bilan dans les passifs financiers et autres engagements, dans un fonds de péréquation pluri-annuel. Il est reconnu en produit sur les périodes suivantes pendant lesquelles des baisses de tarifs visant à rembourser le trop perçu sont accordées aux clients, pour les quantités consommées. Quand cet écart est négatif, l'insuffisance de revenu est enregistrée à l'actif du bilan dans les autres actifs financiers et comptes de régularisation, dans un fonds de péréquation pluri-annuel. Il est extourné sur les périodes suivantes pendant lesquelles des hausses de tarifs visant à rémunérer SIG pour les prestations fournies sont fixées aux clients, pour les quantités consommées.

PI 10836

Contrats de construction Les ventes liées aux contrats de construction, dont la durée est au-delà d'un an et qui sont importantes, sont comptabilisées en fonction du degré d'avancement du contrat.

Versements recus d'avance Télécom

Les paiements uniques que les clients versent par avance pour la location de supports physiques de transmission d'informations (Télécom) sont classés sous "Passifs financiers et autres engagements". Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location selon une base systématique et rationnelle reflétant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde du montant reçu d'avance.

Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur les bases suivantes:

- Prorata-temporis pour les intérêts;
- Au fur et à mesure de leur acquisition pour les redevances:
- Lorsque le droit de percevoir le paiement est établi pour les dividendes.

Redevances aux collectivités publiques

Les montants que SIG doit verser au profit de l'Etat, de la Ville et des Communes genevoises sont fixés dans des lois. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat global consolidé.

SIG n'est pas soumise à l'impôt sur le résultat et le capital. Par conséquent, la norme IAS 12 n'est applicable que pour les sociétés consolidées par intégration globale, dont les impôts sont non significatifs.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, à des estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs. des produits et des charges de l'exercice. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés de SIG pourraient différer des estimations actuelles.

Les sources principales d'incertitudes relatives aux estimations concernent les postes suivants:

Immobilisations corporelles

La détermination d'une éventuelle dépréciation durable de l'usine des Cheneviers, des installations du réseau primaire d'assainissement des eaux usées, et de la station de réalimentation de la nappe du Genevois nécessite le calcul de leur valeur d'utilité par l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés que SIG s'attend à obtenir de ces actifs ("discounted cash flows"). L'évaluation des flux de trésorerie futurs liés aux infrastructures se base essentiellement sur le business plan de l'entité.

Ainsi, la direction considère que la valeur des infrastructures enregistrées dans les états financiers correspond à sa valeur d'utilité.

La même méthode est utilisée pour l'estimation d'une possible dépréciation durable des ouvrages de production de l'électricité. Dans ce cas, l'estimation du montant de ces flux se base sur le prix de l'électricité à moyen terme sur la bourse de Leipzig EEX. La régulation des prix facturés pour l'acheminement de l'électricité est également considérée pour l'évaluation des actifs de transport de l'électricité. La direction considère cette approche comme la plus idoine.

Sur la base des informations énumérées ci-dessus, la direction estime que la valeur comptable des ouvrages de production et de distribution d'électricité est représentative de sa valeur d'utilité

3 - Principes comptables

Instruments financiers

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché (contrats d'énergies essentiellement), SIG utilise des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif sur les comptes.

Consommation à facturer La valeur des quantités d'énergie livrées, non relevées et non facturées, est déterminée à la date de clôture à partir des statistiques de consommation et des estimations de prix de vente. La détermination de cette valeur est sensible aux hypothèses retenues pour déterminer la quote-part du chiffre d'affaires non facturée à la clôture des comptes.

Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de retraite repose sur des évaluations actuarielles notamment sensibles aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires.

Retraitement de données comparatives

Les activités de SIG comprennent notamment le renouvellement des immobilisations corporelles, sur la base des politiques de renouvellement décidées par la direction. Ces politiques de renouvellement s'appuyent sur l'expérience acquise sur la durée vie de immobilisations, sur des décisions stratégiques ainsi que sur des informations statistiques.

L'expérience observée, en particulier sur la durée d'utilisation des installations de production et de transport, et la mise en place de politiques de renouvellement ont induit l'identification d'écarts significatifs entre les durées de vie économiques et les durées d'utilisation comptables des immobilisations corporelles. Ces écarts ont été corroborés par les recommandations des branches concernant les durées de vie des immobilisations corporelles.

Ainsi, la base sur laquelle SIG a historiquement déterminé ses durées d'utilité était erronée, ne tenant pas compte des éléments observés exposés ci-dessus. Afin d'assurer la pertinence économique des charges d'exploitation des années futures, la direction a procédé à la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles, conformément aux dispositions de la norme IAS 8.

Ce choix implique, selon IAS 1, la présentation d'un bilan supplémentaire à l'ouverture de l'exercice de comparaison.

Les informations statistiques et technologiques à disposition ont induit les modifications de durées d'utilisation comme suit :

	Durées d'u	tilisation
	Nouvelles	Anciennes
Collecteurs du réseau primaire d'assainissement	10 à 30 ans	70 ans
Bâtiments	10 à 80 ans	30 à 50 ans
Installations de production	5 à 50 ans	10 à 30 ans
Installations de transport	20 à 60 ans	30 à 50 ans
Installations de distribution	20 à 60 ans	10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 20 ans	4 à 10 ans

Les bilans au 31 décembre 2008 et 2009, ainsi que les charges d'amortissement 2008 et 2009 ont été ajustés en conséquence. L'effet de ces ajustements est détaillé ci-dessous.

PL 10836 38/94

Impact de l'ajustement rétroactif des durées d'utilisation

	31.12.2008		01.01.2009	2009	2009	2009	31.12.2009
				Amortis- sement annuel			
	publié	ajustement	réajusté	publié	publié	ajustement	réajusté
Amortissements cumulés des immobilisations corporelles	-2'303'562	441'637	-1'861'925	-61'608		14'882	-1'908'651
Amortissements cumulés des participations de tiers aux investissements	391'926	-109'258	282'668	21'736		-5'731	298'673
Réserves du groupe	-1'483'992		-1'807'371	21700		0701	200 010
Résultat net du groupe	-154'380	-9'000	-163'380		-652'697	-9'151	-661'848

Autres données comparatives

Dans le cadre de la modification des durées d'utilisation des immobilisations corporelles, les données comparatives ont été ajustées. L'impact de ces ajustements est exposé sous les estimations et jugements déterminants, dans les principes comptables.

En 2010, le fonds de péréquation pluri-annuel est présenté sur la ligne des passifs financiers et autres engagements à long terme, son utilisation étant majoritairement au-delà d'un an. Les données comparatives ont également été retraitées.

Le cas échéant, les données comparatives ont été ajustées pour être conformes aux changements de présentation de cette année.

Ces modifications permettent d'améliorer la qualité de l'information financière.

Adoption de nouvelles normes et interprétations

amendements de la norme

A la date de clôture de ces états financiers consolidés, les normes nouvelles ou amendées

- et interprétations publiées mais pas encore entrées en vigueur étaient les suivantes :
 IFRS 1 "Première adoption des normes internationales d'information financière",
- IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", amendements de la norme
- IFRS 9 "Instruments financiers : classement et évaluation des actifs financiers", nouvelle norme
- IAS 12 "Impôts sur le résultat", amendement de la norme
- IAS 24 "Informations relatives aux parties liées", amendement de la norme
- IAS 32 "Instruments financiers : Présentation", amendement de la norme
- IFRIC 14 "Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum", nouvelle interprétation
- IFRIC 19 "Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres", nouvelle interprétation
- Amendements résultant du plan d'améliorations annuelles 2010 des IFRS

La direction a décidé de ne pas appliquer par anticipation les nouveaux textes.

L'impact potentiel de ces nouveaux textes est en cours d'évaluation.

39/94 PL 10836



Annexes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2010

Dans les notes annexes toutes les valeurs sont en KCHF sauf indication contraire.

SIG est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et placé sous la surveillaince du Conseil d'Etat. Elle répond personnellement et exclusivement de ses dettes et enqagements.

L'organisation de SIG est régie par la Loi du 5 octobre 1973 découlant des articles 158 à 160 de la constitution genevoise.

Informations sectorielles

La Constitution de la République et canton de Genève donne pour but à SIG de fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, de l'énergie thermique, ainsi que de traiter les déchets. SIG a également pour tâches d'évacuer et de traiter les eaux polluées dans le cadre fixé par la loi. SIG peut en outre développer des activités dans des domaines liés au but décrit ci-dessus et fournir des prestations et des services en matière de télécommunications.

SIG est un partenaire actif des politiques énergétiques fédérale et cantonale.

L'organisation de SIG est structurée en fonction des caractéristiques des secteurs dans lesquels elle est active, notamment les activités en concurrence et celles en monopole, certaines de ces activités générant de la pollution qui doit être prise en charge par les consommateurs. Lorsque des activités ont des caractéristiques communes et sont gérées ensemble, elles sont présentées de manière regroupée.

La direction de SIG analyse individuellement les résultats opérationnels des secteurs mentionnés ci-dessous. Ces derniers font l'objet d'un suivi régulier pour évaluer leur performance et décider des ressources à leur affecter.

Activités en monopole

Eau potable

SIG approvisionne en eau potable la population et l'économie du canton de Genève.

Les actifs immobilisés du réseau de pompage, de traitement et d'acheminement de l'eau potable appartiennent à SIG. L'eau est pompée du lac pour environ 80% et depuis la nappe phréatique du Genevois pour le restant. Elle est traitée afin d'en assurer la qualité avant de l'acheminer chez les clients.

Toute l'activité de SIG liée à l'eau potable est présentée dans ce secteur d'activité.

L 10836 40/94

Eaux usées

SIG garantit l'évacuation, le transport et le traitement des eaux polluées de tout le canton et de la région transfrontalière.

Cette activité est sous l'égide de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE).

Les installations et les bâtiments du réseau primaire de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux usées appartiennent à SIG. Les eaux usées sont acheminées vers plusieurs stations d'épuration où elles sont assainies puis rejetées dans le Rhône ainsi que dans l'Arve.

Toute l'activité de SIG liée aux eaux usées est présentée dans ce secteur d'activité.

Valorisation des déchets

SIG assure le traitement et la valorisation des déchets du canton.

Cette activité est sous l'égide de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE).

Les installations et les bâtiments du traitement des déchets appartiennent à SIG. Les déchets sont acheminés à l'usine des Cheneviers par voie fluviale ou par la route. Ils consistent en des déchets ordinaires, des déchets industriels assimilables aux déchets ordinaires, des déchets spéciaux et des déchets verts.

Toute l'activité de SIG liée au traitement des déchets est présentée dans ce secteur d'activité

Le traitement des déchets spéciaux et l'activité de la décharge de Châtillon, incorporés dans ce secteur, ne font pas l'objet d'une présentation distincte, malgré le fait que ces activités sont en concurrence, car les activités sont similaires.

Distribution d'électricité

SIG assure le transport et la livraison de l'électricité dans le canton de Genève.

Les actifs immobilisés du réseau de distribution de l'électricité appartiennent à SIG. Le réseau d'acheminement de l'électricité est en partie souterrain et en partie aérien. Il est notamment composé de lignes à haute, moyenne et basse tension, l'interconnexion avec les cantons et pays voisins se faisant par des lignes à très haute tension.

Toute l'activité de SIG liée au transport de l'électricité est présentée dans ce secteur d'activité.

Activités en concurrence

Gaz naturel et énergie thermique

SIG fournit la population et l'économie du canton de Genève en gaz naturel et en énergie thermique

Les clients raccordés au gaz sont captifs de SIG pour se fournir en énergie. Ce secteur est néanmoins considéré en concurrence de par le choix qu'ont les clients de se fournir en gaz ou en électricité pour leurs besoins de chauffage.

Les actifs immobilisés du réseau d'acheminement du gaz naturel appartiennent à SIG. L'acheminement du gaz naturel est réalisé depuis les réseaux européens par l'entreprise omande de transport Gaznat SA, dont SIG est actionnaire, jusqu'au réseau de distribution de SIG. Cette dernière garantit ensuite la distribution auprès des utilisateurs genevois.

Toute l'activité de SIG liée au gaz naturel est présentée dans ce secteur d'activité.

L'énergie thermique, incorporée dans ce secteur, ne fait pas l'objet d'une présentation distincte car le contexte économique et les activités sont similaires.

Production électrique

SIG produit une partie de l'électricité qu'elle transporte et livre dans le canton de Genève.

Les actifs immobilisés de production d'électricité appartiennent à SIG. Ils comprennent principalement :

- Les barrages au fil de l'eau de Verbois et du Seujet qui assurent la production d'une énergie hydraulique;
- Les panneaux photovoltaïques de SIG Solar qui produisent de l'énergie solaire;

41/94 PL 10836

4 - Annexes aux états financiers consolidés

 Des installations de l'usine des Cheneviers qui transforment la chaleur de traitement des déchets en énergie thermique et électrique.

Toute l'activité de SIG liée à la production d'électricité est présentée dans ce secteur d'activité.

SIG Services

SIG fournit principalement des prestations de services dans les domaines des télécoms, de la construction et des installations, les prestations étant liées aux domaines d'activités de base de SIG, à savoir l'eau, le gaz et l'électricité.

Cette activité est en concurrence, les clients pouvant s'adresser au fournisseur de leur choix pour l'obtention du service souhaité.

Toute l'activité de fourniture de services est présentée dans ce secteur d'activité.

L'activité Télécom, qui a pour but de fournir un support physique de haute qualité pour la transmission d'informations à haut débit et de concevoir les sites d'interconnexion pour rapprocher les fournisseurs de services et les clients finaux, ne fait pas l'objet d'une présentation distincte car le contexte économique est similaire.

Activités partiellement en concurrence

Energie électrique

SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en énergie électrique.

La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) permet aux consommateurs de plus de 100 GWh/an de choisir le fournisseur auprès duquel s'approvisionner. Ainsi, cette activité comprend-elle des clients captifs (< 100 GWh/an) et des clients éligibles (> 100 GWh/an). Ces derniers ont soit choisi la libre concurrence et SIG pour fournisseur soit n'ont pas choisi la libre concurrence. Ces trois types de clients sont cependant regroupés au sein de la même activité, la direction de SIG analysant les ventes d'énergie électrique indépendamment du type de client.

L'approvisionnement de l'électricité est assuré à hauteur de 15% auprès des centrales hydrauliques (Verbois, Seujet), à hauteur de 3% par la valorisation des déchets traités (usine de Cheneviers), à hauteur de 0.5% auprès d'autres types d'installations (SIG Solar) qui sont la propriété de SIG et à hauteur de 7% auprès de notre participation (Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny). Le solde de 74.5% est couvert par des achats hors du canton, principalement auprès du groupe EOS Holding, dont SIG est actionnaire, et auprès d'autres sociétés tierces. La livraison aux clients est assurée par le réseau de distribution de l'électricité de SIG sur le canton de Genève.

Toute l'activité d'achat et de vente d'énergie électrique est présentée dans ce secteur d'activité.

Activités de support

Autres

Le secteur "Autres" représente les infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, utilisées par les autres secteurs d'activités, ainsi que les autres produits et coûts d'exploitation qui ne peuvent être incorporés dans un secteur particulier.

Renseignements complémentaires

Les cessions internes sont facturées au même prix que les produits externes.

Aucun client de SIG ne représente à lui seul 10% ou plus des produits totaux de SIG.

La direction de SIG n'analyse pas ses activités selon des critères géographiques.

Les actifs sectoriels représentent les immobilisations corporelles, incorporelles et financières. Les passifs sectoriels représentent les participations de tiers aux investissements, les emprunts, les dettes à court terme et l'engagement de prévoyance.

SIG Etats financiers consolidés 2010 21

	potable	Eaux usées
	an b	anx r
2009		_
Produits externes	101'301	73'812
Cessions internes	923	297
Produits sectoriels	102'224	74'109
Résultat opérationnel	28'425	17'681
Charges et produits financiers		
Part au résultat des sociétés mises en équivalence		
Redevances aux collectivités publiques		
Résultat net du groupe Actifs sectoriels (sans les participations)	677'864	269'916
- dont dépréciation nettes	077 004	209 910
Participation dans les entreprises associées		
et sous contrôle conjoint		
Actifs non affectés		
Total des actifs consolidés		
Fonds étrangers sectoriels	343'795	287'872
Fonds étrangers non affectés		
Total des fonds étrangers consolidés		
Investissements	24'932	19'941
Participations clients	-5'200	
Amortissements des actifs	24'023	10'678
Amortissements des participations clients	-4'358	-2
Dépréciations et reprise de dépréciations		
Autres produits et charges non monétaires		
- engagement de retraite	3'403	2'170
0040		
2010	001550	741000
Produits externes Cessions internes	99'558 949	74'222 494
Produits sectoriels	100'507	74'716
Résultat opérationnel	28'386	14'358
Revenus financiers nets	20 300	14 336
Part au résultat des sociétés mises en équivalence		
Redevances aux collectivités publiques		
Résultat net du groupe		
Actifs sectoriels (sans les participations)	682'346	275'141
- dont dépréciation nette	002 0 10	270 111
Participation dans les entreprises associées		
et sous contrôle conjoint		
Actifs non affectés		
Total des actifs consolidés		
Fonds étrangers sectoriels	339'177	298'635
Fonds étrangers non affectés		
Total des fonds étrangers consolidés		
Investissements	27'131	18'645
Participations clients	-4'974	0
Amortissements des actifs	22'442	13'459
Amortissements des participations clients	-4'077	-1
Dépréciations et reprise de dépréciations		
Autres produits et charges non monétaires		
- engagement de retraite	2'835	2'069

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Gaz naturel et énergie thermique	Energie électrique	Production électrique	Distribution d'électricité	Valorisation des déchets	SIG Services	Autres	Ensemble du groupe
223'679	294'690	1'992	217'333	62'099	45'491	17'870	1'038'267
2'096	20'675	34'233	4'405	11'691	593	36'785	111'698
225'775	315'365	36'225	221'738	73'790	46'084	54'655	1'149'965
40'869	20'334	16'555	74'525	-2'103	36'166	-3'259	229'193
							28'436
2'307	538'677					88	541'073
							79'982
							661'848
309'304	8'379	235'760	804'266	173'008	74'370	95'678	2'648'545
						157'247	157'247
78'268	950'146					485	1'028'899 485'057
							4'162'501
185'899	4'529	10'956	75'589	212'485	96'428	-425'530	792'023
							905'861
							1'697'884
56'376	9'081	10'481	46'540	1'674	4'433	15'089	188'547
-1'039			-13'528		-98		-19'865
9'294		8'021	33'118	11'107	5'473	5'696	107'410
-1'368		-1'724	-9'368	-114	-239	-45	-17'218
1'858	397	845	4'896	3'089	2'758	33'925	33'925
			4 896			14 043	
215'421	299'795	2'866	210'395	55'855	48'537	19'532	1'026'181
838	19'230	30'024	4'503	10'617	1'843	35'933	104'431
216'259	319'025	32'890	214'898	66'472	50'380	55'465	1'130'612
18'883	1'976	13'923	60'134	-8'713	3'294	-7'405	124'836
							-8'816
21'351	46'853					54	68'259
							77'803
0051075	0.40	0001750	0001070	10710.11	071400	1051001	124'108
365'975	640	238'750	809'079	167'341	97'400	105'991 149'120	2'742'663 149'120
85'640	932'645					501	1'018'786
00010	002 0 10						514'874
							4'276'323
219'085	2'341	13'139	90'062	223'266	110'873	-544'286	752'292
							975'508
							1'727'800
56'481	14'874	10'337	62'374	6'660	30'687	15'716	242'905
-3'530			-12'362		-59		-20'925
12'492		7'347	43'689	12'347	7'713	7'982	127'471
-1'333		-1'716	-9'518		-284	-45	-16'974
							0
1'586	182	761	4'265	2'329	1'778	12'471	28'276

SIG est certifiée TÜV

2. Périmètre de consolidation

Sociétés associées et sous contrôle conjoint

Les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont les

Part

Lien Début de

SIG est certifiée TÜV

Sociétés Secteur de l'électricité	But	Siège	détenue en %	avec SIG	mise en équivalence
EOS Holding	Production, transport, négoce et commercialisation	Lausanne	23.0	Α	1999
Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	Production d'énergie électrique	Chancy	72.2	CC	1999
Securelec - Vaud SA	Contrôle d'installations électriques	Ecublens	38.4	CC	2005
SwissWinds Development GmbH	Promotion de projets dans le domaine de l'énergie éolienne	St-Gall	28.0	CC	2010
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA		Bullet	40.0	CC	2009
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	Développement, installation, production et vente d'énergie	Court	40.0	CC	2009
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA		Court	40.0	CC	2009
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA		Romont BE	40.0	CC	2009
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA		Val-de-Travers	40.0	CC	2009
Windpark Schwängimatt AG		Laupersdorf	40.0	CC	2009
Parc Eolien de St-Brais SA	électrique d'origine éolienne	St-Brais	55.0	CC	2010
Parc Eolien de Delémont SA		Delémont	55.0	CC	2010
TourNEvent SA		Rochefort	51.0	CC	2010
Verrivent SA		Les Verrières	51.0	CC	2010
Windpark Jaunpass AG		Boltingen	51.0	CC	2010
EssairVent SA		Essertines-sur-Rolle	48.5	CC	2010
Parco eolico del San Gottardo SA		Airolo	25.0	CC	2010
Secteur du gaz et de l'énergie the	ermique				
Gaznat SA	Approvisionnement et transport d'énergie	Lausanne	37.5	Α	1999
Cadiom SA	Production et distribution d'énergie	Vernier	51.0	CC	1999
Secteur multiservices					
Swisspower Energy AG	Distribution d'énergie et services afférents	Zürich	29.9	А	2005
Spontis SA	Plateforme logistique pour l'achat de matériel	Granges-Paccot	22.5	CC	2007
A = Associé CC = Sous contrôle conjoint					

CC = Sous contrôle conjoint

Le pourcentage acquis des actions, qui exprime la part de capital détenu, est identique à celui des droits de vote.

24 SIG Etats financiers consolidés 2010 Valeurs en KCHF

5/94 PL 10836

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Sociétés sous contrôle conjoint

Les participations sous contrôle conjoint bénéficient de conventions d'actionnaires assurant leur gestion commune.

SIG détient plus de la moitié des droits de vote dans les sociétés SFMCP et Cadiom SA. Cependant, la détention de la majorité du droit de vote n'entraîne pas, dans ce cas, le contrôle de ces deux entreprises. Les conventions d'actionnaires limitent le pouvoir de SIG à diriger les politiques financières et opérationnelles de ces entités.

Pour cette raison, ces investissements sont traités comme des participations dans des co-entreprises (contrôle conjoint).

Filiales

Les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont les suivantes:

Sociétés Secteur de l'électricité	But	Siège	Part détenue en %	Début d'intégration globale
Securelec SA	Conseil et expertise en matière de sécurité des installations électriques	Carouge	100	2004
Compagnie Luminotechnique SA	Etude, conception fabrication et vente d'éclairages extérieurs de grande hauteur	Satigny	100	2009
Secteur multiservices				
Services Industriels de Genève (France)	Conception, réalisation, étude et projets dans les domaines d'activité de SIG	Annemasse	100	2009

Securelec SA a créé, avec d'autres partenaires industriels, la société Securelec - Vaud SA dont elle détient 38.4% des droits de vote.

Participation non consolidées

Les autres participations non consolidées apparaissent dans les "Actifs financiers".

3. Produits

	2010	2009
Produits de l'eau potable	99'558	101'301
Produits des eaux usées	74'222	73'812
Produits du gaz et de l'énergie thermique	215'421	223'679
Produits de l'énergie électrique	299'795	294'690
Produits de la production électrique	2'866	1'992
Produits de la distribution d'électricité	210'395	217'333
Produits de la valorisation des déchets	55'855	62'099
Produits SIG services	48'537	45'491
Autres produits	19'532	17'870
Total des produits	110261181	110381267

4. Achats d'énergies destinés à la vente

Ce poste représente les achats externes d'énergies directement liés aux ventes. Les achats sont essentiellement effectués auprès de parties liées :

- Achats de gaz naturel auprès de Gaznat SA à 100%;
- Achats d'électricité auprès du groupe EOS Holding à hauteur d'environ 26% et de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP) pour près de 8%.

Sont exclues les productions d'énergies propres à SIG telles que Verbois, Seujet et l'usine des Cheneviers. Ces productions représentent une part significative des consommations d'électricité du canton. Leurs coûts sont inscrits dans les différents postes de charges du compte de résultat global.

5. Charges d'exploitation

	2010	2009
Charges du personnel	247'206	244'179
Traitements	189'836	185'319
Charges sociales	42'505	45'393
Rémunération variable	7'844	5'797
Personnel Etat	2'539	3'215
Autres charges de personnel	4'482	4'455
Honoraires et mandats externes	21'755	18'725
Personnel intérimaire	7'952	7'856
Achats de services externes	13'803	10'869
Frais d'évacuation des déchets	12'597	15'359
Frais généraux d'exploitation	86'500	79'718
Frais de locaux	7'379	7'249
Fournitures et prestations	58'235	52'012
Assurances et taxes	3'652	3'718
Communication institutionnelle	8'248	6'630
Autres frais d'exploitation	8'986	10'109
Total des charges	368'058	357'981
Production immobilisée et stockée	-30'135	-30'075
Total des charges d'exploitation	337'923	327'906

Rémunération variable

La rémunération variable est un élément du système de rémunération de SIG. Elle est calculée sur la part du "résultat" dépassant des objectifs fixés au préalable. Son attribution éventuelle est destinée à mieux valoriser la contribution de l'ensemble du personnel aux efforts importants que demande l'adaptation de l'entreprise à ses défis futurs.

Personnel Etat

Le poste "Personnel Etat" représente les employés de l'usine des Cheneviers, de l'activité eaux usées ainsi que du site de Châtillon qui ont souhaité rester au statut de l'Etat de Genève.

Frais d'évacuation des déchets

Les frais d'évacuation des déchets comprennent le coût de délestage des résidus (cendres, mâchefers, etc.) produits par l'usine des Cheneviers dont la quantité est directement liée au volume des déchets traités et facturés, ainsi que le délestage des déchets non traités.

Ils comprennent en outre les frais d'évacuation et d'incinération des boues des stations d'épuration des eaux usées, ainsi que l'évacuation des pierres et sables extraits des décanteurs.

Production immobilisée et stockée

La production immobilisée et stockée concerne des coûts d'exploitation (main-d'oeuvre et dépenses) de l'exercice activés dans les immobilisations en cours ou dans les travaux en cours. Ces coûts d'exploitation sont d'abord présentés dans les charges d'exploitation concernées puis transférés au bilan par la rubrique de "production immobilisée et stockée".

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Variation nette des provisions et correctifs d'actifs

Les charges d'exploitation sont présentées nettes de variations de provisions et de correctifs d'actifs suivants :

	2010	2009	Note
Provisions	-1'236	-4'067	
Traitements			
Rémunérations différées	949	238	21
Charges sociales			
Rentes complémentaires de pré-retraite	0	-18	21
Achats de services externes			
Engagement lié à l'OIBT	-1'370	-2'294	21
Fournitures et prestations			
Postes MT / BT	-35	2	21
Fermeture du site de Châtillon	-780	-1'996	21
Correctifs d'actifs	-1'852	291	
Fournitures et prestations			
Correctif du stock	-468	87	13
Autres frais d'exploitation			
Correctif des créances	-1'385	203	14
Total des dotations aux provisions et aux correctifs d'actifs	-3'088	-3'776	

Amortissements

Amortissements sur	2010	2009
Immobilisations corporelles	106'235	51'270
Amortissements	107'073	116'245
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation		
sur les amortissements	0	-14'882
Participations de tiers	-16'928	-22'948
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation		
sur les participations de tiers	0	5'731
Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations	16'090	1'049
Reprise de dépréciations	0	-33'925
Immobilisations incorporelles	4'308	4'999
Total des amortissements	110/543	561269

Afin de déterminer les coûts ne pouvant faire l'objet d'une immobilisation, SIG procède à une analyse des coûts activés au moment de la mise en service des immobilisations en construction et en fin d'année pour les immobilisations en cours de construction significatives.

Dans ce cas, ils sont transférés dans les amortissements de l'exercice. Pour l'exercice 2010, cette analyse a permis d'identifier pour KCHF 520 de coûts à amortir (KCHF 1'038

Les dépréciations ("impairment") sont décrites sous la note 9.

_ 10836 48/9

7. Charges et produits financiers

	2010	2009
Charges financières	-15'287	-35'332
Intérêts sur le capital de dotation	-5'000	-5'000
Intérêts et charges financières	-10'287	-30'332
Intérêts et frais sur emprunts	-6'653	-11'663
Résultat sur instruments financiers	-1'206	-548
Variation de valeur des instruments financiers	0	-18'121
Autres frais financiers	-2'428	0
Produits financiers	24'103	6'896
Part des intérêts activés	774	3'256
Variation de valeur des instruments financiers	19'931	0
Revenus des créances, placements et c/c	3'395	3'359
Autres produits financiers	0	277
Produits des titres de participations	3	4

Intérêts sur le capital de dotation

Un intérêt de 5% l'an est perçu par les collectivités publiques sur le capital de dotation

(article 3, alinéa 6 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973).

Part des intérêts activés

Des intérêts intercalaires sont calculés sur les investissements en cours de construction

et activés. Le taux d'intérêt appliqué est de 2.5% en 2010 (4% en 2009).

Produits des titres de participations

Les dividendes des participations qui n'ont pas été mises en équivalence figurent dans

le poste "Produits des titres de participations".

Intérêts et primes payés

Les intérêts payés en 2010 sont de KCHF 12'573 (KCHF 19'611 en 2009).

Les primes sur options de taux d'intérêt et de change versées et encaissées en 2010 se montent en valeur nette à KCHF -185 (KCHF -249 en 2009).

4 - Annexes aux états financiers consolidés

8. Redevances aux collectivités publiques

2009	Etat	Ville	Communes	Confédération	Autres	Total
Redevances pour l'utilisation du domaine public	9'341	12'756	15'266			37'363
Fonds énergie des collectivités publiques	3'906					3'906
Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	4'766					4'766
Redevances hydrauliques	5'000					5'000
Nouvelles énergies renouvelables				12'955		12'955
Couverture des coûts résiduels des services-système				3'372		3'372
Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées	11'080					11'080
Subventions et autres redevances			186		1'354	1'540
Redevances aux collectivités publiques	34'093	12'756	15'452	16'327	1'354	79'982
2010						
Redevances pour l'utilisation du domaine public	9'241	12'432	15'292			36'965
Fonds énergie des collectivités publiques	3'906					3'906
Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	3'995					3'995
Redevances hydrauliques	4'864					4'864
Nouvelles énergies renouvelables				13'017		13'017
Couverture des coûts résiduels des services-système				856		856
Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées	11'950					11'950
Subventions et autres redevances			187		2'063	2'249
Redevances aux collectivités publiques	33'956	12'432	15'479	13'873	2'063	77'803

Redevances pour l'utilisation du domaine public

Le montant de la redevance pour l'utilisation du domaine public annuelle dû à l'Etat, à la Ville et aux Communes est déterminé conformément à l'article 32, alinéas 2 et 3 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973. La redevance représente 5% pour l'Etat et 15% pour les Communes des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur leur territoire, pendant l'exercice annuel considéré.

Fonds énergie des collectivités publiques

Le fonds énergie des collectivités publiques est constitué conformément à l'article 31, alinéas 3 et 4 de la Loi sur l'organisation de SIG. 10% du produit facturé à l'Etat, à la Ville de Genève et aux Communes genevoises sont attribués au fonds énergie des collectivités publiques. Ce fonds est destiné au développement des énergies renouvelables et aux mesures d'économies d'énergie.

Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau

L'Etat perçoit des redevances en matière de droit d'eau, conformément à l'article 33 de la Loi sur les eaux du 5 juillet 1961 et aux articles 21 et suivants du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du 5 mars 2003.

Redevances hydrauliques

L'Etat perçoit des redevances annuelles pour l'utilisation de l'eau comme force motrice, conformément aux articles 49 et suivants de la Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques du 22 décembre 1916 et au Règlement du Conseil fédéral concernant le calcul des redevances en matière de droit d'eau du 12 février 1918.

Depuis le 1er rmai 1987, ces redevances s'élèvent à CHF 80 par kW.

_ 10836 50/94

Nouvelles énergies renouvelables

Conformément à l'article 15b de la Loi fédérale sur l'énergie (LEne), la société nationale du réseau de transport perçoit un supplément sur les coûts de transport des réseaux à très haute tension pour financer notamment les coûts mutualisés au niveau national, non couverts par les prix du marché, et qui sont supportés par les gestionnaires de réseau pour la prise en charge d'électricité de sources renouvelables.

Couverture des coûts des services-système

Conformément à l'article 31b de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl), disposition transitoire pour la période 2009 à 2013, la société nationale du réseau de transport facture individuellement aux exploitants des centrales électriques d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, proportionnellement à leur part de production d'énergie brute, la part des coûts résiduels des services-système.

Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées

Les redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées sont versées à l'Etat.

Subventions et autres redevances

Les subventions et autres redevances comprennent principalement la gratuité du traitement des déchets pour les oeuvres caritatives et des incitations financières dans le cadre du programme d'économies d'énergie.

51/94

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Détail des redevances pour l'utilisation du domaine public

	Communes	Redevances 2010 à verser en 2011	Redevances 2009 à verser en 2010
Aire-la-Ville		37	36
Anières		118	118
Avully		66	67
Avusy		56	55
Bardonnex		99	100
Bellevue		167	171
Bernex		342	345
Carouge		1'408	1'442
Cartigny		40	37
Chancy		40	38
Chêne-Bougeries		476	471
Chêne-Bourg		400	402
Choulex		47	46
Collex-Bossy		61	62
Collonge-Bellerive		565	565
Cologny		366	362
Confignon		159	157
Corsier		84	84
Dardagny		157	156
Genève		12'431	12'757
Genthod		111	120
Grand-Saconnex		814	831
Gy		20	20
Hermance		47	47
Jussy		64	62
Laconnex		27	26
Lancy		1'580	1'557
Meinier		86	84
Meyrin		1'740	1'740
Onex		498	507
Perly-Certoux		140	138
Plan-les-Ouates		1'049	1'050
Pregny-Chambésy		260	268
Presinge		29	29
Puplinge		89	91
Russin		19	20
Satigny		621	590
Soral		30	30
Thônex		581	580
Troinex		97	96
Vandoeuvres		146	146
Vernier		1'682	1'642
Versoix		506	507
Veyrier		369	370
Etat de Genève		9'241	9'341
Total		36'965	37'363

Versements au profit des collectivités publiques

2009	Etat	Ville	Communes	Confédération	Autres	Total
Redevances aux collectivités publiques	34'093	12'756	15'452	16'327	1'354	79'982
Intérêts sur le capital de dotation (voir note 7)	2'750	1'500	750			5'000
Total	36'843	14'256	16'202	16'327	1'354	84'982
2010						
Redevances aux collectivités publiques	33'956	12'432	15'479	13'873	2'063	77'803
Intérêts sur le capital de dotation (voir note 7)	2'750	1'500	750			5'000
Total	36'706	13'932	16'229	13'873	2'063	82'803

9. Immobilisations corporelles nettes

Immobilisations corporelles nettes

	Terrains et	Installations de production et	Autres immo- bilisations	En	
	bâtiments	distribution	corporelles	construction	Total
Solde net au 31.12.2008, publié	601'633	1'115'619	23'343	302'709	2'043'304
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation	125'821	309'720	6'096		441'637
Solde net au 01.01.2009	727'454	1'425'339	29'439	302'709	2'484'941
Investissements				175'246	175'246
Intérêts activés				3'256	3'256
Transfert vers lesimmobilisations incorporelles				-1'814	-1'814
Désinvestissements	-477	-868	-63		-1'408
Mises en service	60'313	120'683	8'814	-189'810	0
Dépréciation					0
Reprise de dépréciation	925	32'999	1		33'925
Amortissements et corrections de valeurs	-27'036	-82'750	-6'459		-116'245
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation sur les amortissements et corrections de valeur	4'658	10'759	-535		14'882
Solde net au 31.12.2009	765'837	1'506'162	31'197	289'587	2'592'783
Investissements				224'153	224'153
Intérêts activés				774	774
Transfert vers lesimmobilisations incorporelles				-280	-280
Désinvestissements	-82	-27'893	-215		-28'190
Mises en service	8'009	73'285	10'343	-91'637	0
Dépréciation					0
Reprise de dépréciation					0
Amortissements et corrections de valeurs	-22'528	-77'399	-6'625	-520	-107'072
Solde net au 31.12.2010	751'236	1'474'155	34'700	422'077	2'682'168

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Immobilisations corporelles brutes

31.12.2008	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains et bâtiments	1'093'273	-365'819	727'454
Installations de production et distribution	2'753'683	-1'328'344	1'425'339
Autres immobilisations corporelles	197'201	-167'762	29'439
Immobilisations en construction	302'709	0	302'709
Total des immobilisations corporelles	4'346'866	-1'861'925	2'484'941
Dont dépréciations		-201'531	
31.12.2009			
Terrains et bâtiments	1'175'517	-409'680	765'837
Installations de production et distribution	2'839'301	-1'333'139	1'506'162
Autres immobilisations corporelles	197'029	-165'832	31'197
Immobilisations en construction	289'587	0	289'587
Total des immobilisations corporelles	4'501'434	-1'908'651	2'592'783
Dont dépréciations		-157'247	
31.12.2010			
Terrains et bâtiments	1'183'274	-432'038	751'236
Installations de production et distribution	2'807'936	-1'333'781	1'474'155
Autres immobilisations corporelles	203'973	-169'273	34'700
Immobilisations en construction	422'077	0	422'077
Total des immobilisations corporelles	4'617'260	-1'935'092	2'682'168
Dont dépréciations		-149'120	

Dépréciations

Dépréciations nettes

		Installations de production et distribution	bilisations	En construction	Total
Solde net au 31.12.2008, publié	-83'512	-112'762	-348	-4'909	-201'531
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation					0
Solde net au 01.01.2009	-83'512	-112'762	-348	-4'909	-201'531
Dépréciations					0
Reprise de dépréciations	925	32'999	1		33'925
Amortissements et corrections de valeurs	3'514	6'791	54		10'359
Impact de la modification des durées d'utilisation sur les amortissements et corrections de valeur					0
Solde net au 31.12.2009	-79'073	-72'972	-293	-4'909	-157'247
Solde net à l'ouverture	-79'073	-72'972	-293	-4'909	-157'247
Dépréciations					0
Reprise de dépréciations					0
Amortissements et corrections de valeurs	3'479	4'595	53		8'127
Solde net au 31.12.2010	-75'594	-68'377	-240	-4'909	-149'120

10836

Dépréciations brutes

31.12.2008	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains et bâtiments	-87'183	3'671	-83'512
Installations de production et distribution	-129'785	17'023	-112'762
Autres immobilisations corporelles	-623	275	-348
Immobilisations en construction	-4'909	0	-4'909
Total des dépréciations	-222'500	20'969	-201'531
31.12.2009			
Terrains et bâtiments	-86'031	6'958	-79'073
Installations de production et distribution	-82'161	9'189	-72'972
Autres immobilisations corporelles	-400	107	-293
Immobilisations en construction	-4'909	0	-4'909
Total des dépréciations	-173'501	16'254	-157'247
31.12.2010			
Terrains et bâtiments	-86'031	10'437	-75'594
Installations de production et distribution	-82'161	13'784	-68'377
Autres immobilisations corporelles	-399	159	-240
Immobilisations en construction	-4'909	0	-4'909
Total des dépréciations	-173'500	24'380	-149'120

Réseau télécom

L'estimation de la valeur recouvrable du réseau télécom a nécessité l'enregistrement d'une première dépréciation de KCHF 34'000 en 2002, complétée d'une réduction de valeur supplémentaire de KCHF 15'000 en 2003.

Le calcul de la valeur d'utilité se base notamment sur les éléments suivants :

- · L'utilisation de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés;
- Le taux d'actualisation incluant le risque est de 9.25% en 2010 (9.5% en 2009).

En 2009, l'évolution du marché des télécommunications a montré des indices positifs sur l'évolution de la valeur du réseau télécom de SIG. Une nouvelle valeur d'utilité a été déterminée et a indiqué que la perte de valeur enregistrée antérieurement avait disparu. Le montant de la reprise de perte de valeur amortie a été de KCHF 33'925 en 2009.

Ainsi, dès la fin 2009, le réseau télécom n'est plus déprécié.

Usine des Cheneviers

L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de l'usine des Cheneviers a, quant à elle, nécessité l'enregistrement d'une dépréciation de KCHF 135'500 en 2007. Le calcul de la valeur d'utilité inclut notamment les éléments suivants :

- L'utilisation de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés;
- Le taux d'actualisation incluant le risque est de 5.00% en 2010 (5.0% en 2009);
- Le tarif de l'incinération des déchets indexé uniquement à l'inflation, dès 2011;
- · Le revenu des déchets hors zone d'apport pris en compte uniquement pour les contrats conclus ou en finalisation de négociation au 31 décembre.

Ainsi, fin 2010, les actifs de l'usine des Cheneviers sont diminués d'une dépréciation nette de KCHF 114'386 (KCHF 121'424 fin 2009).

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Réseau primaire d'assainissement des eaux usées

L'estimation de la valeur recouvrable du réseau primaire d'assainissement des eaux usées a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation de KCHF 38'000 en 2007. Le calcul de la valeur d'utilité inclut notamment les éléments suivants :

- L'utilisation de la méthode des flux de trésorerie actualisés:
- Le taux d'actualisation incluant le risque est de 5.00% en 2010 (5% en 2009):
- Le revenu de la taxe d'épuration tenant compte d'une baisse historique des volumes d'eau potable vendus de 1% par an:
- Le revenu de la taxe d'épuration augmenté en 2010, suite à la mise en service en 2009 de la station d'épuration du Bois-de-Bay qui permet, dès 2010, le traitement de nouveaux volumes d'eaux usées françaises. Les amortissements augmentent avec la mise en service de la station d'épuration du Bois-de-Bay, à partir de 2009.

Ainsi, fin 2010, le réseau primaire d'assainissement des eaux usées est diminué d'une dépréciation nette de KCHF 34'734 (KCHF 35'823 fin 2009).

10. Immobilisations incorporelles

2009	En service	En dévelop- pement	Total
Solde net à l'ouverture	5'804	4'861	10'665
Investissements		3'747	3'747
Transferts des immobilisations corporelles	1'814		1'814
Transferts des immobilisations financières	120		120
Désinvestissements			0
Mises en service	3'785	-3'785	0
Amortissements et corrections de valeurs	-3'963	-1'037	-5'000
Solde net à la clôture	7'560	3'786	11'346
2010			
Solde net à l'ouverture	7'560	3'786	11'346
Investissements		6'927	6'927
Transferts des immobilisations corporelles	280		280
Transferts des immobilisations financières			0
Désinvestissements			0
Mises en service	3'685	-3'685	0
Amortissements et corrections de valeurs	-4'308		-4'308
Solde net à la clôture	7'217	7'028	14'245

L'essentiel de ce poste est constitué de logiciels acquis.

Le coût des développements internes supplémentaires destinés à adapter les logiciels standards aux particularités de SIG figure sous la colonne "En développement". Lors de leur mise en service, il est ajouté au montant de l'investissement initial.

10836

11. Participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint

Mouvement des participations

	SEMCP	EOS Holding	Gaznat	Cadiom	Swiss- power	Autres	Total
Participations au 31.12.2008	35'713	753'336	71'099		1'622	397	867'446
Mouvements 2009							
Acquisitions						240	240
Quote part des éléments du résultat global		-267'147		-105			-267'252
Dividendes reçus	-640	-111'651	-313			-4	-112'608
Part du résultat	2'195	535'855	1'724	584	623	92	541'073
- Retraitements IFRS						52	52
- Part du résultat de l'exercice	2'195	535'855	1'724	584	623	40	541'02
associées et sous contrôle conjoint à la clôture Mouvements 2010	37 200	310 333	72 310	3 730	2 243	125	1'028'899
•	01 200	010 000	12 010	0 100		720	1 020 000
Acquisitions			2'293		1'125	23'655	27'073
Amendement plan de renforcement financier			-15'787				-15'787
Quote part des éléments du résultat global		-39'831		-172			-40'003
Dividendes reçus	-2'167	-46'042	-313		-1'128	-5	-49'655
		50'257	20'644	707	2'629	-6'941	68'259
Part du résultat	963	50 257	20 044	101	2 020	0 0 1	
Part du résultat - Retraitements IFRS	963	50/257	15'225	101	2 020	0 0 41	15'225
	963	50 257		707	2'629	-6'941	

Participations mises en équivalence

Il n'y a pas eu de changement important du pourcentage d'intérêts dans les sociétés mises en équivalence.

Toutes les participations dans les sociétés mises en équivalence ont fait l'objet d'une évaluation à la valeur recouvrable déterminée selon une méthode analogue à celle appliquée à la catégorie immobilisations corporelles (voir note 9).

EOS Holding

Dans le cadre du rachat des actions de Motor-Columbus par un consortium d'acheteurs, ce dernier, composé de EOS Holding, d'EDF, d'Atel et des actionnaires minoritaires suisses d'Atel, a décidé de se restructurer. Ainsi, Atel et Motor-Columbus ont fusionné et pris le nom d'Atel Holding en 2007, puis d'Alpiq Holding SA en 2009.

Début 2009, EOS Holding a transféré tous ses actifs d'exploitation dans Alpig Holding SA et a recu en contrepartie des actions de cette dernière ainsi qu'un paiement compensatoire de CHF 1.8 milliard dont une partie sera transférée aux actionnaires d'EOS Holding. Dans ce cadre, SIG a recu MCHF 92 en 2009 et MCHF 26 en 2010.

En 2009, ce transfert a généré un produit supplémentaire de MCHF 2'130 dans les comptes de EOS Holding. L'impact de cette transaction pour SIG, qui détient une participation de 23.02% dans EOS Holding, a été une augmentation de MCHF 490 de son résultat consolidé global, auquel il faut ajouter les autres revenus nets de EOS Holding en 2009, soit un impact total de MCHF 536.

Dès 2009 et suite à l'augmentation de la participation de EOS Holding dans Alpia Holding SA de 18.56% à environ 31%, EOS Holding consolide sa participation dans Alpig Holding SA par mise en équivalence. Lors des exercices précédents, EOS Holding avait enregistré la juste valeur de Alpig Holding SA par les fonds propres. L'impact de la consolidation de Alpiq Holding SA a diminué les fonds propres de SIG de MCHF 267 en 2009.

57/94 PL 10836

4 - Annexes aux états financiers consolidés

SEMCP

Gaznat

La société Petrosvibri SA, incluse dans le périmètre de consolidation de Gaznat, a mené fin 2009 et en 2010 un forage exploratoire pour vérifier la présence de gisements de gaz naturel sous le lac Léman. Les conclusions des travaux de forage exploratoire seront conques en 2011

SFMCP est au bénéfice d'une concession pour l'exploitation et la rénovation du barrage de Chancy-Pougny. Cette concession prendra fin le 8 avril 2061.

La continuité de l'exploitation des ouvrages ainsi que l'octroi de la concession impliquent des investissements engagés, prévus ou imposés, estimés à MCHF 87.

Participations non consolidées

Les participations non consolidées apparaissent dans le poste des "Actifs financiers".

12 Actifs financiers

	2010	2009
Créance envers le CERN	42'756	45'068
Créance envers l'Etat	1'852	5'746
Créances envers des sociétés sous contrôle conjoint	0	8'841
Autres créances financières	904	815
Total créances	45'512	60'470
Instruments financiers dérivés (voir note 35)	29'646	14'424
Option financière FMHL (voir note 28)	640	8'379
Total instruments financiers dérivés	30'286	22'803
Titres de participation	96	41
Goodwill de consolidation	143	143
Total des actifs financiers	76'037	83'457

Créance envers le CERN

SIG s'est engagée, contractuellement, à approvisionner en eau de refroidissement et en eau potable le centre européen pour la recherche nucléaire (CERN). Dans ce cadre, elle a áfudié, construit et mis en service les installations hécessaires.

La créance envers le CERN comprend les installations qui ont été vendues à ce dernier ainsi que la participation du CERN à des ouvrages restés propriété de SIG.

La créance envers le CERN est actualisée. Un intérêt annuel est reconnu dans les produits financiers.

Créance envers l'Etat

La créance envers l'Etat résulte des opérations financières relatives au transfert de propriété des actifs de l'usine des Cheneviers.

Créances envers des sociétés sous contrôle conjoint

Ces créances sont en faveur des sociétés sous contrôle conjoint actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne (voir note 28).

Titres de participation

Les titres de participation comportent des titres détenus à long terme de sociétés en rapport avec les activités de SIG. Ils permettent de faciliter et développer les relations d'affaires ou commerciales. Ces placements sont enregistrés au coût du fait que leur juste valeur ne peut pas être évaluée de manière flable.

En effet, soit l'investissement consenti par SIG n'est pas économiquement significatif, soit l'évolution du marché dans lequel les entreprises sont actives implique que les éléments subjectifs d'évaluation sont prépondérants. Par ailleurs, une estimation basée sur les seuls fonds propres serait inappropriée.

SIG Etats financiers consolidés 2010 37

Valeurs en KCH

PL 10836 58/9

13. Stocks et travaux en cours

Stocks	2010	2009
Matériel affecté à la construction (ex. réseaux)	10'424	9'987
Matériel affecté à l'exploitation (ex. mobilier, outillage)	16'709	16'979
Provision pour dépréciation du stock	-3'895	-4'363
Total des stocks	23'238	22'603
Travaux en cours		
Total des travaux en cours	7'965	7'410
Total des stocks et travaux en cours	31'203	30'013
Paiements anticipés reçus sur les contrats de construction	13'159	14'678
Ventes constatées en produits sur la période	35'862	31'693

Les stocks affectés à la construction sont aussi bien utilisés pour les constructions propres à SIG que pour les travaux en cours. Les travaux en cours concernent des prestations à facturer aux tiers.

14. Créances résultant de livraisons et prestations

Provision pour dépréciation sur créances	-2'700	-4'085
Clients	179'472	173'957
	2010	2009

Clients

Consommations à facturer

Dans la rubrique "Clients", figurent les consommations à facturer pour un montant estimé de KCHF 97'036 en 2010 (KCHF 89'392 en 2009).

Il s'agit des produits de l'eau potable, du gaz et de l'électricité fournis et consommés par les clients jusqu'à la fin de la période comptable et des produits de la valorisation des déchets et du traitement des eaux usées, tous ces produits n'ayant pas encore été facturés.

Garanties clients

Une partie des factures envoyées à nos clients est garantie par des dépôts de garantie et des cautions bancaires en notre faveur :

	2010	2009
Dépôts de garantie	7'807	8'392
Cautions bancaires en notre faveur	916	1'059

Les dépôts de garantie sont présentés sous "Passifs financiers et autres engagements" (voir note 24).

Coût amorti

Le coût amorti des créances résultant de livraisons et de prestations correspond à leur valeur nominale.

9/94 PL 10836

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Provision pour dépréciation sur créances

Le mouvement de la provision pour dépréciation sur créances est le suivant :

Créances douteuses au 01.01.2009	3'881
Extourne	0
Utilisation	-7
Dotation	211
Créances douteuses au 31.12.2009	4'085
Créances douteuses au 01.01.2010	4'085
Extourne	-449
Utilisation	-939
Dotation	3
Créances douteuses au 31.12.2010	2'700

Les créances échues mais non provisionnées sont estimées recouvrables. Les pertes sur créances pour 2010 se montent à KCHF 2'376 (KCHF 971 en 2009).

15. Autres actifs financiers et comptes de régularisation

Autres actifs financiers	2010	2009
Instruments financiers dérivés (voir note 35)	48'356	16'937
Auprès de tiers	14'170	5'474
Comptes de régularisation		
Ventes d'énergies à des sociétés associées		
ou sous contrôle conjoint	5'565	10'820
Ventes d'énergies	15'568	22'211
Autres actifs transitoires	18'516	18'384
Total des autres actifs financiers et		
comptee de régularientien	100/175	721006

16. Liquidités et équivalents de liquidités

	2010	2009
Total des liquidités et équivalents de liquidités	174'937	172'305
Limite des lignes de crédit	50'000	50'000

Lignes de crédit

Le niveau des lignes de crédit est fixé en fonction de nos besoins et revu périodiquement avec nos partenaires financiers.

Coût amorti

Le coût amorti des liquidités et équivalents de liquidités correspond à leur valeur nominale

PL 10836 60/94

17. Capital de dotation

L'article 3 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 fixe le montant du capital de dotation, ses détenteurs ainsi que leur part et son taux de rémunération, soit 5%

	Etat au 31.12.2010	En %	Etat au 31.12.2009	En %
Etat de Genève	55'000	55%	55'000	55%
Ville de Genève	30'000	30%	30'000	30%
Autres communes genevoises	15'000	15%	15'000	15%
Total du capital de dotation	100'000	100%	100'000	100%

18. Réserves du groupe

Mouvements	Fonds de constructions nouvelles	Fonds d'assurance	Fonds général de réserve	Fonds de réserve du site de Châtillon	Réserves non attribuées	Total
Total des réserves consolidées au 31.12.2008, publié	632'175	71'215	304'688	0	475'914	1'483'992
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation		48'507	274'872			323'379
Total des réserves consolidées au 31.12.2008	632'175	119'722	579'560	0	475'914	1'807'371
Attribution du résultat net du groupe de l'exercice précédent, publié	55'270	7'711	43'694	253	56'452	163'380
Total des réserves consolidées au 01.01.2009	687'445	127'433	623'254	253	532'366	1'970'751
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence					-267'252	-267'252
Total des réserves consolidées au 31.12.2009	687'445	127'433	623'254	253	265'114	1'703'499
Attribution du résultat net du groupe de l'exercice précédent, publié	50'604	26'100	147'902	-626	428'717	652'697
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation sur l'attribution du résultat net du groupe de l'exercice précédent		1'373	7'778			9'151
Total des réserves consolidées au 01.01.2010	738'049	154'906	778'934	-373	693'831	2'365'347
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence					-40'027	-40'027
Total des réserves consolidées au 31.12.2010	738'049	154'906	778'934	-373	653'804	2'325'320

Les réserves suivantes sont mentionnées à l'article 28, alinéa 2 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 (Loi organique) :

Fonds de constructions nouvelles

Le bénéfice de l'exercice est attribué au fonds des constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré.

Le fonds d'assurance est alimenté à concurrence de 15% du solde restant du bénéfice après attribution au fonds de constructions nouvelles.

Le fonds général de réserve est alimenté par le solde du bénéfice non attribué aux autres

fonds selon la loi organique.

Fonds général de réserve

Fonds d'assurance

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Fonds de réserve du site de Châtillon

Le fonds de réserve du site de Châtillon comprend le cumul des résultats des exercices après le transfert de l'exploitation du site de Châtillon à SIG en 2008.

Composition des réserves non attribuées

Mouvements	Réserve de couverture des sociétés consolidées	Dividendes reçus des sociétés associées et sous contrôle conjoint	Part du résultat accumulé des sociétés associées et sous contrôle conjoint	Résultat accumulé des filiales	Autres réserves	Total
Total des réserves de consolidation au 31.12.2008,						
publié	294'255	-78'975	305'311	992	-45'669	475'914
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation						0
Total des réserves de consolidation au 31.12.2008	294'255	-78'975	305'311	992	-45'669	475'914
Contribution de l'exercice précédent des sociétés consolidées		-8'637	64'804	285		56'452
Total des réserves de consolidation au 01.01.2009	294'255	-87'612	370'115	1'277	-45'669	532'366
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-267'252					-267'252
Total des réserves de consolidation au 31.12.2009	27'003	-87'612	370'115	1'277	-45'669	265'114
Contribution de l'exercice précédent des sociétés consolidées		-112'608	541'073	252		428'717
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation sur l'attribution du résultat net du groupe de l'exercice précédent						0
Total des réserves de consolidation au 01.01.2010	27'003	-200'220	911'188	1'529	-45'669	693'831
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-40'003				-24	-40'027
Total des réserves de consolidation au 31.12.2010	-13'000	-200'220	911'188	1'529	-45'693	653'804

19. Participations de tiers aux investissements

Participations de tiers aux investissements nettes

	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immo- bilisations corporelles	En construction	Total
Solde net au 31.12.2008, publié	69'697	309'082	265	7'491	386'535
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation	6'182	103'076			109'258
Solde net au 01.01.2009	75'879	412'158	265	7'491	495'793
Investissements				19'865	19'865
Désinvestissements		-353	-6		-359
Mise en service		19'150		-19'150	(
Amortissements	-1'973	-20'952	-23		-22'948
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation					
sur les amortissements	426	5'305			5'731
Solde net au 31.12.2009	74'332	415'308	236	8'206	498'082
Investissements				20'925	20'925
Désinvestissements		-12'099			-12'099
		441004		-11'604	,
Mise en service		11'604		-11 604	(
Mise en service Amortissements	-1'520	-15'390	-17	-11 604	-16'927
	-1'520 72'812		-17 219	-11 604 17'527	-16'92
Amortissements	72'812	-15'390			-16'927 489'98
Amortissements Solde net au 31.12.2010 Participations de tiers aux investissements brute 31.12.2008	72'812	-15'390	219	17'527	-16'927 489'981 Valeu
Amortissements Solde net au 31.12.2010 Participations de tiers aux investissements brute	72'812	-15'390	219 Valeur	17'527 Amort.	-16'927 489'98 Valeu
Amortissements Solde net au 31.12.2010 Participations de tiers aux investissements brute 31.12.2008	72'812	-15'390	219 Valeur brute	17'527 Amort. cumulés	-16'927 489'98 Valeu
Amortissements Solde net au 31.12.2010 Participations de tiers aux investissements brute 31.12.2008 Terrains et bâtiments	72'812	-15'390	Valeur brute 98'507	17'527 Amort. cumulés -22'628	-16'927 489'98' Valeu nette 75'879
Amortissements Solde net au 31.12.2010 Participations de tiers aux investissements brute 31.12.2008 Terrains et bâtiments Installations de production et distribution	72'812	-15'390	Valeur brute 98'507 671'560	Amort. cumulés -22'628 -259'402	-16'92' 489'98' Valeu 75'879 412'158
Amortissements Solde net au 31.12.2010 Participations de tiers aux investissements brute 31.12.2008 Terrains et bâtiments Installations de production et distribution Autres immobilisations corporelles	72'812	-15'390	Valeur brute 98'507 671'560 903	Amort. cumulés -22'628 -259'402 -638	-16'92' 489'98' Valeu netti 75'879 412'158 266 7'49'
Amortissements Solde net au 31.12.2010 Participations de tiers aux investissements brute 31.12.2008 Terrains et bâtiments Installations de production et distribution Autres immobilisations corporelles Immobilisations en construction	72'812	-15'390	Valeur brute 98'507 671'560 903 7'491	Amort. cumulés -22'628 -259'402 -638 0	-16'92' 489'98' Valeu netti 75'879 412'158 266 7'49'
Amortissements Solde net au 31.12.2010 Participations de tiers aux investissements brute 31.12.2008 Terrains et bâtiments Installations de production et distribution Autres immobilisations corporelles Immobilisations en construction Total des participations de tiers aux investissen	72'812	-15'390	Valeur brute 98'507 671'560 903 7'491	Amort. cumulés -22'628 -259'402 -638 0	-16'92' 489'98' Valeumett 75'87' 412'156 266 7'49'
Amortissements Solde net au 31.12.2010 Participations de tiers aux investissements brute 31.12.2008 Terrains et bâtiments Installations de production et distribution Autres immobilisations corporelles Immobilisations en construction Total des participations de tiers aux investisser 31.12.2009	72'812	-15'390	Valeur brute 98'507 671'560 903 7'491 778'461	Amort. cumulés -22°1628 -259'402 -638 0 -282'668	-16'927 489'98' Valeu netto 75'879 412'158

Installations de production et distribution	671'560	-259'402	412'158
Autres immobilisations corporelles	903	-638	265
Immobilisations en construction	7'491	0	7'491
Total des participations de tiers aux investissements	778'461	-282'668	495'793
31.12.2009			
Terrains et bâtiments	100'479	-26'147	74'332
Installations de production et distribution	687'197	-271'889	415'308
Autres immobilisations corporelles	873	-637	236
Immobilisations en construction	8'206	0	8'206
Total des participations de tiers aux investissements	796'755	-298'673	498'082
31.12.2010			
Terrains et bâtiments	100'479	-27'667	72'812
Installations de production et distribution	671'095	-271'672	399'423
Autres immobilisations corporelles	873	-654	219
Immobilisations en construction	17'527	0	17'527
Total des participations de tiers aux investissements	789'974	-299'993	489'981

63/94 PL 10836

4 - Annexes aux états financiers consolidés

20. Emprunts

Inventaire des emprunts

Emprunts à taux variable Emprunts à taux fixe	101'667 264'000	289'667 144'000
Total des emprunts	365'667	

Les emprunts sont à taux fixe et à taux variable, contractés auprès d'institutions bancaires.

Taux d'intérêts

Taux d'intérêts	2010	2009
Moyenne pondérée des taux d'intérêts nominaux	1.8%	2.3%
Movenne pondérée des taux d'intérêts effectifs	1.8%	2.3%

Le coût historique amorti déterminé pour chaque emprunt est basé sur les cash flow actualisés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier.

Echéance des emprunts

Échéance des emprunts	2010	2009
Emprunts à plus d'un an	347'667	365'667
Emprunts à moins d'un an	18'000	68'000
Total des emprints	365'667	433'667

21. Provisions

Rentes complémentai de préretraite	Rémunération différées	Engagement li à l'OIBT	Rénovation de Postes MT/BT	Fermeture du de Châtillon	Total
18	10'325	15'378	12'358	10'748	48'827
	10'564	353	556	219	11'692
			141		141
-18	-10'325	-2'648	-694	-2'215	-15'900
0	10'564	13'083	12'361	8'752	44'760
0	10'564	13'083	12'361	8'752	44'760
	11'513	348	512		12'373
	11'513	348	512 -47		12'373 -47
	11'513 -10'564	348 -1'718		-780	
	-18 0	18 10'325 10'564 -18 -10'325 0 10'564	18 10'325 15'378 10'564 353 -18 -10'325 -2'648 0 10'564 13'083	18 10'325 15'378 12'358 10'564 353 556 141 -18 -10'325 -2'648 -694 0 10'564 13'083 12'361	18 10'325 15'378 12'358 10'748 10'564 353 556 219 141 -18 -10'325 -2'648 -694 -2'215 0 10'564 13'083 12'361 8'752

Echéances des provisions	2010	2009
Non courantes	28'712	30'236
Courantes	14'812	14'524
Total des provisions	43'524	44'760

Les variations des provisions sont enregistrées dans les charges d'exploitation et sont présentées en note 5.

Rentes complémentaires de préretraite

Les rentes complémentaires de préretraite représentent l'engagement financier de l'entreprise envers les collaborateurs ayant choisi de participer au plan d'encouragement des départs anticipés à la retraite, dans le cadre du programme de préretraite introduit par SIG en 1996. Le but du plan d'encouragement est d'assurer la continuité du revenu entre le moment du départ du bénéficiaire et l'âge d'octroi de la rente AVS.

Prévu initialement pour une durée de trois ans, le programme de préretraite a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2003, date à laquelle il a pris fin.

Au 31 décembre 2009, SIG n'a plus d'engagement envers des collaborateurs partis à la retraite.

Rémunérations différées

Les rémunérations différées représentent l'estimation du coût des heures supplémentaires et des vacances non prises dont l'utilisation par les collaborateurs concernés aura lieu durant l'année suivante

Engagement lié à l'OIBT (Ordonnance sur les installations techniques à basse tension)

Les dispositions de l'ordonnance sur les installations techniques à basse tension, entrée en vigueur le 1er janvier 2002, règlent les conditions applicables aux interventions sur les installations électriques à basse tension et le contrôle de ces installations.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût financier estimé des contrôles non effectués au cours des années antérieures à l'entrée en vigueur de la loi.

Rénovation des postes MT/BT

Les dispositions de la LCart exigent notamment le respect de la libre concurrence. Afin d'être en accord avec ces dispositions, SIG transfère la propriété des postes de transformation moyenne / basse tension (postes MT/BT) dédiés aux clients à ces derniers

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût de rénovation estimé des appareils après 2010, qui doit être pris en charge par SIG au moment du transfert des postes. Il réduit le coût du remplacement l'année où il survient.

Fermeture du site de Châtillon

Les dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) exigent de l'exploitant la prise en charge des frais de fermeture de la décharge et sa surveillance ultérieure

Le montant de l'engagement inscrit au bilan repésente le coût estimé de la fermeture de la décharge du site de Châtillon et sa surveillance ultérieure. Il est ajusté au fur à mesure du remplissage de la décharge.

65/94 PL 10836

4 - Annexes aux états financiers consolidés

22. Engagements de retraite

Détermination de l'engagement

Le tableau ci-dessous indique la valeur actuelle des engagements et la juste valeur du patrimoine à la fin de l'exercice.

	2010	2009
Valeur actuelle des engagements	1'647'856	1'568'082
Juste valeur ("fair value") du patrimoine	-871'794	-874'780
Situation financière en fin d'exercice	776'062	693'302
Ecarts actuariels non encore enregistrés	-389'927	-335'443
Engagement constaté au passif du bilan	386'135	357'859

Dans le courant de l'exercice 2010, le montant au passif du bilan a augmenté de KCHF 28'276 (KCHF 33'459 pour 2009). Cette augmentation a été inscrite dans la rubrique "Engagement de retraite".

Valeur actuelle des engagements au 31.12	1'647'856	
Prestations versées	-66'395	-61'399
Pertes actuarielles sur les engagements	53'621	-5'140
Coût de l'actualisation des engagements	49'965	49'049
Cotisations des employés	10'937	11'810
Valeur actuelle des droits additionels acquis	31'646	32'010
Valeur actuelle des engagements au 01.01	1'568'082	1'541'752
	2010	2009

Juste valeur du patrimoine au 31.12	871'794	874'780
Prestations versées	-66'395	-61'399
Gain / (perte) actuariel sur la fortune	-13'523	55'098
Cotisations des employés	10'937	11'810
Cotisation de l'employeur	22'837	26'364
Rentabilité attendue du patrimoine	43'158	39'354
Juste valeur du patrimoine au 01.01	874'780	803'553
	2010	2009

Variation de l'engagement constaté au bilan

Le tableau suivant montre l'évolution de l'engagement constaté au bilan pendant l'exercice.

Engagement constaté au passif du bilan en fin d'exercice	386'135	357'859
Cotisation de l'employeur durant l'exercice	-22'837	-26'364
Charge de la prévoyance durant l'exercice	51'113	59'823
Engagement constaté au passif du bilan au début de l'exercice	357'859	324'400
	2010	2009

Composition de la charge de prévoyance de l'exercice

Ce tableau indique la composition de la charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global.

	2010	2009
Coût des services rendus sur l'exercice	42'583	43'820
Coût de l'actualisation des engagements	49'965	49'049
Rentabilité attendue du patrimoine	-43'158	-39'354
Cotisations des employés	-10'937	-11'810
Amortissement des écarts actuariels non encore enregistrés	12'660	18'118
Charge de la prévoyance comptabilisée dans l'exercice	51'113	59'823

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont :

	2010	2009
Taux d'actualisation	3.00	3.25
Rentabilité attendue du patrimoine	5.00	5.00
Augmentation future des salaires	2.00	2.00
Augmentation future des prestations de retraite	1.50	1.50
Age de la retraite	61 ans	61 ans

La rentabilité attendue du patrimoine a été calculée sur la base des rendements attendus des différents actifs dans le cadre de la politique d'investissement actuelle. Ces derniers reflètent les taux de rendement réels à long terme observés sur les marchés respectifs.

Le rendement effectif du patrimoine pendant l'exercice 2010 a été de KCHF 29'635 (KCHF 94'452 pour 2009), ce qui correspond à un taux moyen de 3.45% (12% en 2009).

Composition des actifs du régime

Ce tableau indique la répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs.

Total	100.00%	100.00%
Autres	4.60%	4.80%
Immeubles	40.80%	40.40%
Actions	42.80%	42.40%
Obligations et prêts	11.80%	12.40%
	2010	2009

SIG ne détient aucune partie du patrimoine de la caisse de pension et n'occupe pas des immeubles lui appartenant.

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Historiaue

L'historique de la situation financière au 31 décembre et des gains et pertes résultant de l'expérience, présentés prospectivement à partir de 2006, est le suivant :

2010	2009	2008	2007	2006
1'647'856	1'568'082	1'541'752	1'565'710	1'585'717
-871'794	-874'780	-803'553	-969'432	-948'826
776'062	693'302	738'199	596'278	636'891
-389'927	-335'443	-413'799	-294'002	-359'604
386'135	357'859	324'400	302'276	277'287
-60'679	0	23'490	62'181	0
7'058	5'140	28'121	-10'792	-20'830
-13'523	55'098	-180'725	339	6'758
	1'647'856 -871'794 776'062 -389'927 386'135 -60'679 7'058	1'647'856 1'568'082 -871'794 -874'780 776'062 693'302 -389'927 -335'443 386'135 357'859 -60'679 0 7'058 5'140	1'647'856 1'568'082 1'541'752 -871'794 -874'780 -803'553 776'062 693'302 738'199 -388'927 -335'443 -413'799 386'135 357'859 324'400 -60'679 0 23'490 7'058 5'140 28'121	1'647'856 1'568'082 1'541'752 1'565'710 -871'794 -874'780 -803'553 -969'432 776'062 693'302 738'199 596'278 -389'927 -335'443 -413'799 -294'002 386'135 357'859 324'400 302'276 -60'679 0 23'490 62'181 7'058 5'140 28'121 -10'792

Renseignements complémentaires

Description générale du type de plan de pension

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté des prestations.

Ce régime précise que le montant de la pension de retraite ne peut pas être supérieur à 70% du traitement déterminant, soit le dernier traitement assuré.

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs SIG.

Contribution de l'employeur attendue pour 2011

Sur la base des contributions effectivement pavées en 2010, nous estimons que le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice comptable 2011 est de KCHF 22'847 (KCHF 26'364 en 2010).

Méthode adoptée pour l'enregistrement des écarts actuariels

Le montant des écarts actuariels non encore enregistrés au début de l'exercice 2010 a dépassé le corridor. Ainsi, une fraction des écarts actuariels est inscrite dans le compte de résultat global pour un montant de KCHF 12'660 (KCHF 18'118 en 2009).

23. Engagement envers une société associée

Dans le cadre de la préparation à la future libéralisation du marché du gaz, les actionnaires de Gaznat SA se sont engagés solidairement à financer le remboursement anticipé des emprunts de Gaznat SA et Unigaz SA (filiale de Gaznat SA), dès le 1er ianvier 2000 et pour une durée comprise entre 10 et 13 ans. Ce plan de renforcement financier a été supprimé au 1er janvier 2010, sur décision du Conseil d'administration de Gaznat.

La valeur actuelle de l'engagement à charge de SIG au 31 décembre 2010 est de KCHF 0 (KCHF 15'787 en 2009).

24. Passifs financiers et autres engagements

	2010	2009
Fonds de péréquation pluri-annuel	69'027	32'203
Instruments financiers dérivés (voir note 35)	32'621	31'259
Produits des périodes futures	12'057	12'997
Dépôts de garantie	7'807	8'392
Fonds de prévoyance en cas de décès	439	594
Fonds mécénat	418	465
Fonds énergies nouvelles et renouvelables (COGENER)	459	519
Fonds environnemental (COGEFE)	573	612
Total des passifs financiers et autres engagements	123'401	87'041

Fonds de péréquation pluri-annuel

L'écart entre les acomptes reçus des clients et le revenu maximal approuvé par le régulateur pour l'énergie électrique, son acheminement ainsi que des taxes afférentes. est différé. Cet écart est reconnu en produit sur les périodes suivantes pendant lesquelles des baisses de tarifs visant à rembourser le trop perçu sont accordées aux clients, pour les quantités consommées.

Produits des périodes futures Les prestations de l'activité Télécom se traduisent principalement par des contrats de location simple. Ainsi, le montant des loyers est enregistré dans les produits, indépendamment du type de paiement choisi par le client.

> Dans les cas de versements uniques ou périodiques effectués sur une durée différente de celle du contrat de mise à disposition d'installations, les montants reçus d'avance sont inscrits au passif du bilan sous «Passifs financiers et autres engagements» comme produits différés appelés produits des périodes futures.

> Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location selon une base systématique et rationnelle reflétant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde du montant reçu d'avance.

Fonds de prévoyance en cas de décès

L'objectif du fonds de prévoyance en cas de décès est d'apporter une aide financière immédiate au conjoint et aux parents d'un employé en activité dont le décès, par suite de maladie, les prive de soutien.

Fonds mécénat

Le fonds mécénat a pour but d'attribuer des prestations dans les domaines culturel et humanitaire.

Fonds énergies nouvelles et renouvelables (COGENER)

Le fonds énergies nouvelles et renouvelables a pour but de financer le développement des nouvelles énergies renouvelables par le biais d'une contribution volontaire de SIG.

Fonds environnemental (COGEFE)

Le fonds environnemental a pour but de financer des mesures d'améliorations écologiques dans et autour de la rade et du bassin versant du Rhône genevois.

25. Fournisseurs et créanciers

Total des fournisseurs et créanciers	139'426	112'295
Autres créanciers	25'682	23'273
Fournisseurs tiers	71'780	59'110
Sociétés associées ou sous contrôle conjoint	41'964	29'912
	2010	2009

69/94 PL 10836

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Retenue de garantie

Certaines factures font l'objet d'une retenue de garantie pour veiller à la bienfacture des travaux. Elle correspond, selon les cas, au 5% du total des travaux effectués et est bloquée pendant un délai d'une année.

Les garanties sous forme de caution totalisent KCHF 7'976 en 2010 (KCHF 7'763 en

Autres créanciers

Une part des "Autres créanciers" concerne des paiements anticipés reçus sur les contrats

de construction (voir note 13).

Coût amorti Le coût amorti des fournisseurs et créanciers correspond à leur valeur nominale.

26. Etat et autres collectivités publiques

	2010	2009
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur de l'Etat	13'147	13'246
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur des autres collectivités publiques	27'724	28'022
Compte courant avec l'Etat	-871	-3'544
Autres dettes envers les collectivités publiques	2'234	2'502
Total de l'Etat et autres collectivités publiques	42'234	40'226

27. Autres passifs financiers et comptes de régularisation

Total des autres passifs financiers et comptes de régularisation	137'432	108'167
Autres passifs transitoires	58'592	37'977
Intérêts courus sur emprunts	102	153
Achats d'énergies	20'580	30'731
Achats d'énergies à des sociétés associées ou sous contrôle conjoint	17'933	17'808
Comptes de régularisation		
Auprès de tiers	1'220	798
Instruments financiers dérivés (voir note 35)	39'005	20'700
Autres passifs financiers	2010	2009

Opérations à terme - élecricité et options et swaps

Les opérations à terme d'électricité, les options et les swaps sont décrits à la note 35.

28. Relations avec les parties liées

Les relations de SIG avec les parties liées sont mises en évidence dans toutes les rubriques concernées des états financiers.

Filiales, sociétés associées et sous contrôle conjoint

L'essentiel des transactions avec les parties liées se concrétise au travers des achats d'énergies destinés à la vente (voir notes 5 et 25). Les prix sont fixés contractuellement (voir note 29).

EOS Holding - droit d'achat

SIG est certifiée TÜV

Dans le cadre des conventions avec EOS Holding, SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS Holding pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS Holding, dès le 1er octobre 2007 jusqu'au 31 décembre 2030. La différence cumulée pendant la période indiquée, entre le prix de vente moyen d'EOS Holding et son coût moyen de production sur les quantités prélevées par SIG, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu.

L 10836 70/94

Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique d'électricité.

L'exercice de ce droit d'achat de la part de SIG dépend des conditions du marché. Ainsi, ce droit n'est pris en compte dans les états financiers que lors de son exercice.

EOS Holding - Option financière FMHL Le groupe EOS Holding a concédé à SIG, en compensation d'importants efforts consentis, un droit de prélèvement de puissance provent de sa part à la production de la société "Forces Motrices Hongrin-Léman SA" (FMHL).

Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de

production ou de recevoir son équivalent financier.

La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans à venir est de KCHF 640 en 2010 (KCHF 8'379 pour 2009).

L'option financière FMHL est présentée avec les autres actifs financiers (voir note 12).

Sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

En 2009, SIG a pris une participation dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêt convertible en faveur de ces sociétés ont également été conclus. Le montant maximum que ces dernières peuvent emprunter dans le cadre de ce financement est de KCHF 37'288, sur la base de critères de réalisation prédéfinis. Au 31 décembre 2010, la somme des avances consenties est de KCHF 17'655 (KCHF 8'841 au 31 décembre 2009). Elle représente un investissement en capital.

Opération de financement à court terme

Des opérations de financement à court terme sont parfois réalisées entre parties liées pour optimiser les trésoreries respectives.

Détenteurs du capital de dotation

Redevances et rabais

Différentes lois fixent les montants des redevances et rabais que SIG doit verser au profit de l'Etat, de la Ville et des Communes (voir note 8).

Intérêts sur le capital de dotation

La Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 mentionne qu'un intérêt annuel fixe correspondant à 5% du capital de dotation doit être versé aux détenteurs de ce capital (voir note 7).

Transactions avec les détenteurs du capital de dotation

Les éventuelles transactions concernant la fourniture d'énergies et de services de SIG envers les détenteurs du capital de dotation ainsi que les sociétés dont ils ont le contrôle sont effectuées à des conditions et échéances habituelles pour les ventes.

SIG n'influence pas ni n'est sous l'influence des détenteurs du capital de dotation et des sociétés dont ils ont le contrôle.

Au 31 décembre 2010, le solde des transactions avec les détenteurs du capital de dotation est indiqué sous la rubrique "Etat et autres collectivités publiques" (voir note 26).

Principaux dirigeants

La liste des membres de la Direction et du Conseil d'administration figure dans le rapport de développement durable.

Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

La rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction est fixée par des contrats de travail de droit privé ou sous les conditions statutaires de droit public. Le Conseil d'administration compte 23 membres et la Direction 9 membres, doit a rémunération, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités reçues pour appartenance aux Conseils d'administration des filiales, sociétés associées et sous

contrôle conjoint de SIG sont énumérés ci-dessous :

71/94 PL 10836

4 - Annexes aux états financiers consolidés

	2010		2009		
	Conseil				Directeurs
	d'administration	Directeurs	d'administration		
Rémunération	766	2'629	817	2'511	
Avantages postérieurs à l'emploi	8	433	31	355	
Indemnités pour appartenance aux Conseils d'administration des filiales, sociétés associées et sous					
contrôle conjoint de SIG	88	0	67	0	

Avantages postérieurs à l'emploi de la Direction

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) des membres de la Direction sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs SIG et, en outre, ils ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autres avantages similaires.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les éventuelles transactions concernant les produits et prestations de SIG envers ses principaux dirigeants sont effectuées à des conditions et échéances habituelles pour les

Prêts aux dirigeants

Aucun prêt individuel n'est accordé aux dirigeants.

29. Engagements

Engagements en faveur des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

Dans le cadre du développement des activités éoliennes du Groupe Swisswinds, SIG s'est contractuellement engagée à prêter à ce dernier KCHF 2'000 en 2011.

Dans le cadre du développement de ses activités éoliennes, SIG s'est engagée à verser une prime de réussite à ses partenaires, au moment de l'obtention des autorisations de construire définitives et des droits de superficies permanents.

Engagements en faveur de Gaznat SA

Prêt subordonné

Dans le cadre de l'augmentation du capital de Gaznat SA en 1993, SIG s'est engagée à accorder à cette entreprise un prêt subordonné pour une valeur de KCHF 7'587. Ce prêt sera versé sur réquisition de Gaznat SA.

Contrats d'achats d'énergies

SIG s'est contractuellement engagée à acheter de l'énergie électrique, selon des conditions définies, auprès de ses participations (SFMCP et le groupe EOS Holding) et de tiers

SIG s'est contractuellement engagée à acheter du gaz, selon des conditions définies, auprès de sa participation Gaznat SA.

Les modalités contractuelles de calcul des prix d'achat visent notamment à assurer l'équilibre financier de ses partenaires, ainsi qu'une gestion optimale de l'approvisionnement en électricité et en gaz.

Cautionnement ISDS Oulens SA

SIG détient une participation dans la société ISDS Oulens SA qui a pour but l'exploitation d'une installation de stockage pour déchets stabilisés.

Attaché à cette participation, un cautionnement simple d'un montant de KCHF 3'021 a été souscrit par l'Etat de Genève en garantie du remboursement du crédit obtenu par la société ISDS Oulens SA auprès du prêteur.

SIG est certifiée TÜV

SIG Etats financiers consolidés 2010 51

Engagement en faveur de Cadiom SA

Pour compléter le financement de la construction de son réseau de chauffage à distance, la société Cadiom SA a obtenu un crédit bancaire.

En 2006, tous les actionnaires de Cadiom SA ont mis en nantissement l'ensemble de leurs actions auprès de l'institut bancaire qui a octroyé l'emprunt.

Il n'y a pas de risque connu, à ce jour, en relation avec cette garantie.

30. Informations financières des sociétés associées et sous contrôle conjoint

Sociétés associées

Les montants suivants représentent la part de SIG dans les actifs et passifs, produits et charges des trois entités associées, après retraitement aux normes IFRS. Ils sont inclus dans les états financiers consolidés par mise en équivalence.

	2010	2009
Actif immobilisé	855'607	900'412
Actif circulant	221'897	163'242
Total de l'actif	1'077'504	1'063'654
Fonds propres	960'239	985'136
Fonds étrangers à long terme	27'788	24'264
Fonds étrangers à court terme	89'477	54'254
Total du passif	1'077'504	1'063'654
Produits	347'347	768'065
Charges	-283'527	-203'263
Résultat de l'evercice	63,830	564'802

Sociétés sous contrôle conjoint

Les montants suivants représentent la part de SIG dans les actifs et passifs, produits et charges des dix-huit entités contrôlées conjointement, après retraitement aux normes IFRS. Ils sont inclus dans les états financiers consolidés par mise en équivalence.

Pécultat de l'exercice	-5'272	2'861
Charges	-24'061	-14'894
Produits	18'789	17'755
Total du passif	71'851	71'192
Fonds étrangers à court terme	2'385	9'558
Fonds étrangers à long terme	15'382	18'589
Fonds propres	54'084	43'045
Total de l'actif	71'851	71'192
Actif circulant	9'870	20'329
Actif immobilisé	61'981	50'863
	2010	2009

73/94 PI 10836

4 - Annexes aux états financiers consolidés

31. Impact des nouvelles lois sur les états financiers

Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

Le cadre légal applicable dès 2009 à l'approvisionnement en électricité en Suisse est défini par la loi fédérale (LApEI) et son ordonnance (OApEI), les directives et décisions du régulateur (ElCom) et subsidiairement par les directives et recommandations de la branche électrique (AES).

La LApEl a pour objectif de créer les conditions propres à assurer un approvisionnement en électricité sûr ainsi qu'un marché de l'électricité axé sur la concurrence. Elle fixe également les conditions générales pour garantir dans toutes les parties du pays un approvisionnement en électricité fiable et conforme aux principes du développement durable ainsi que pour maintenir et renforcer la compétitivité du secteur suisse de l'électricité sur la plan international.

Durant la première étape de l'ouverture de ce marché (2009 à 2013), seuls les clients ayant des sites de consommation de plus de 100'000 kWh par an peuvent opter pour un fournisseur de leur choix. Dans la zone d'approvisionnement de SIG cela concerne potentiellement environ 1% des sites et représente près de la moitié de l'électricité consommée dans le canton.

Pour la première étape et abstraction faite de certains recours non encore tranchés par les instances, les impacts financiers découlant de la régulation ou du choix des consommateurs peuvent maintenant être mieux anticipés par les gestionnaires de réseau de distribution.

En revanche, la situation après 2013 reste incertaine, En effet, d'ici 2013, l'ouverture complète du marché de l'électricité sera probablement soumise à un référendum facultatif. De plus, pour répondre aux faiblesses constatées dans la législation actuelle, le Conseil fédéral a annoncé en novembre 2009 vouloir mettre en consultation une révision de la LApEl d'ici 2011 pour une entrée en vigueur dès 2014, notamment pour renforcer le régulateur, le contrôle des coûts, la transparence concernant les redevances ainsi que l'indépendance du réseau de transport national.

Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI)

L'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) stipule dans sa disposition transitoire pour la période 2009 à 2013 que la société nationale du réseau de transport facture individuellement aux exploitants des centrales électriques d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, proportionnellement à leur part de production d'énergie brute, la part des coûts résiduels des services-système. Dès 2011 cette facturation d'une part des coûts des services-système aux exploitants de centrales électriques d'une puissance supérieur ou égale à 50 MW est abandonnée et la totalité de ces coûts est facturée aux gestionnaires et par conséquent aux utilisateurs de réseaux de distribution. L'impact financier de ce changement est estimé nul pour SIG

Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques

La Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH) du 22 décembre 1916 stipule le montant des redevances à verser pour l'utilisation de l'eau comme force motrice. Depuis le 1er rmai 1987, ces redevances s'élèvent à CHF 80 par kW. Elles augmenteront à CHF 100 par kW théorique dès 2011. L'impact financier sera proportionnel pour SIG.

L 10836 74/9

32. Répartition du résultat

Composition du résultat net

	2010	2009
Résultat net de SIG	105'445	233'131
Résultat des filiales	59	252
Retraitement des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-49'655	-112'608
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	68'259	541'073
Total de la contribution des sociétés consolidées	18'663	428'717
Résultat net du groupe	124'108	661'848

Le résultat net du groupe est composé du résultat net de SIG et de la contribution des sociétés consolidées.

La contribution des sociétés consolidées présente l'impact de la consolidation des participations sur le résultat de l'exercice. Elle est affectée aux réserves du groupe.

Affectation du résultat net de SIG

L'article 28 de la Loi sur l'organisation de SIG prévoit l'affectation du résultat net de SIG prioritairement :

- Au Fonds de constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré;
- Au Fonds d'assurance à concurrence de 15% du solde restant jusqu'à ce qu'il atteigne 10% de la valeur comptable des immobilisations portées au bilan;
- · Le solde restant à un Fonds général de réserve.

Cette répartition est calculée après affectation du résultat net de l'exploitation du site de Châtillon au Fonds de réserve du site de Châtillon.

Le bénéfice de l'exercice 2010 sera affecté de la manière suivante :

	2010	2009
Fonds de réserve du site de Châtillon	-301	-626
Répartition du résultat de SIG		
Fonds de constructions nouvelles	66'594	50'604
Fonds d'assurance	5'873	27'473
Fonds général de réserve	33'279	155'680
Pácultat not do SIG	105'445	2221121

33. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

34. Gestion du capital

SIG s'engage pour un service public moderne, transparent, responsable et profitable pour la collectivité. Ainsi, SIG garantit à ses clients un prix juste et transparent et propose des solutions pour mieux produire et mieux consommer. Le développement durable constitue aussi le socle de référence sur lequel s'appuient les valeurs de SIG et la stratégie de l'entreprise. Le développement durable s'articule autour du déploiement systématique et harmonieux des trois dimensions que sont l'efficacité économique, la qualité du cadre de vie social et la préservation de l'environnement.

75/94 PI 10836

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Pour la dimension économique, SIG a pour objectif de maintenir sa pérennité en générant les liquidités et concluant les emprunts nécessaires à assurer le renouvellement courant. la fiabilité et le développement des infrastructures d'utilité publique.

Ces objectifs sont matérialisés par un ratio d'indépendance financière à atteindre.

Le ratio d'indépendance financière correspond au rapport entre les capitaux propres et les capitaux engagés. Les capitaux engagés sont matérialisés par l'addition des fonds propres, de l'exigible à long terme hors participations de tiers aux investissements et des dettes à court terme, diminués des liquidités et équivalents de liquidités.

	2010	2009
Ratio d'indépendance financière	0.77	0.76
Capitaux engagés		
Exigible à long terme	900'727	871'114
Dettes à court terme	18'000	68'000
Liquidités et équivalents de liquidités	-174'937	-172'305
Endettement net	743'790	766'809
Fonds propres	2'548'523	2'464'617
Capitaux engagés	3'292'313	3'231'426

35. Gestion des risques

Gérer les risques revient d'abord à connaître la nature de ces risques pour les identifier. les évaluer et, ensuite, réduire leur impact par l'utilisation d'instruments et de techniques adéquats. Cette action de surveillance est exercée systématiquement par la direction de l'entreprise.

Gestion des risques liés à l'approvisionnement des énergies

Politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente d'énergies. SIG est exposée entre autre à la variation des prix des énergies en fonction de l'évolution des prix du marché, à la fiabilité de ses sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché suisse.

SIG vend du gaz et de l'électricité. Les risques relatifs à l'approvisionnement en gaz sont actuellement gérés par Gaznat SA, société dans laquelle SIG a une participation

SIG a mis en place une structure organisationnelle interne qui lui permet de gérer de manière dynamique son portefeuille d'énergie électrique. Ce dernier est géré dans une optique de couverture des besoins en énergie électrique à un coût minimum, tout en encadrant les risques de prix marché et de volume liés aux positions ouvertes ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

Ainsi, la mise à jour de la "politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité" a été approuvée par le Conseil d'administration le 22 juin 2010. Cette politique a pour objectif de définir le cadre dans lequel les opérations liées à l'approvisionnement en électricité doivent être réalisées. Elle est complétée par un manuel de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité qui en est la déclinaison opérationnelle et qui est mis à jour après chaque modification de la politique.

Chaque année, le Conseil d'administration approuve la stratégie et la politique d'approvisionnement ainsi que certaines limites d'engagement en terme de guantité et de valeur. Une liste des contreparties autorisées est également établie.

L 10836 76/94

Deux types de produits sont autorisés :

- · Les produits qui donnent lieu à une livraison physique à l'échéance du contrat;
- Les instruments financiers sans livraison physique qui permettent une couverture du risque de prix. L'utilisation des instruments financiers se limite à des produits ayant comme référence les prix de la bourse EEX qui sont fortement corrélés avec les prix suisses.

Les limites suivantes sont fixées :

- Une limite minimum d'approvisionnement physique en Suisse;
- Une limite maximale d'engagement qui permet de contrôler le risque prix des positions ouvertes;
- Une limite maximale d'engagement auprès des contreparties;
- Une limite maximale volume et prix pour cadrer la gestion dynamique du portefeuille;
- Des limites d'utilisation des instruments financiers en termes de montants nominaux, d'appels de marge et de primes à l'achat.

Contrats d'approvisionnement

Les trois quarts de la consommation totale d'énergie électrique par les clients sont assurés par des contrats d'achat d'énergie à des fournisseurs.

Ces contrats sont répartis comme suit :

- des contrats à long terme, d'une durée supérieure à 5 ans. Ces contrats comprennent notamment un contrat un droit d'achat conclu avec le groupe EOS Holding (voir note 28)
- · des contrats à moyen terme, annuels, trimestriels ou mensuels
- · des contrats court terme, hebdomadaires ou journaliers
- des contrats infrajournaliers, horaires pour la journée en cours

Dans le but de mieux gérer les risques liés aux fluctuations des prix de l'électricité, SIG souscrit à des contrats à terme d'achat d'énergie électrique. Une partie de ces contrats est conclue à l'étragner et ne donne pas systématiquement lieu à une livraison physique. Ces contrats ont été conclus dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance. Au moment de leur conclusion et sur la base de critères définis, ces contrats sont classés dans le portefeuille d'ynamique. Le portefeuille d'activité normale nu dans le portefeuille dynamique. Le portefeuille d'activité normale n'est pas enregistré au bilan et le portefeuille dynamique est présenté à l'actif ou au passif avec contrepartie dans le compte de résultat consolidé global.

Option financière FMHL

EOS Holding a concédé une option financière FMHL à SIG. (voir note 28).

Gestion des risques financiers

Dans le cadre de son activité opérationnelle et de la gestion de sa dette, SIG est exposée aux risques de liquidité, de crédit et de marché (risque de taux d'intérêt, de taux de chance et de prix).

La mise à jour de la "politique de gestion des risques financiers" a été approuvée par le Conseil d'administration le 18 février 2010. Cette politique a pour objectif de définir le cadre dans lequel la direction Finances est habilitée à gérer les risques financiers. Elle est complétée par un manuel de gestion des risques financiers qui en est la déclinaison opérationnelle et qui est mis à jour après chaque modification de la politique.

Risques liés aux liquidités

SIG est structurellement emprunteuse de capitaux à moyen et long terme. Du fait de son dynamisme, l'entreprise pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, SIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires, ayant ainsi accès à des fonds disponibles à tout moment.

Ainsi, la politique de gestion des liquidités de SIG consiste à garantir la disponibilité de la trésorerie nécessaire au fonctionnement de l'entreprise, tout en optimisant le rendement des fonds excédentaires. Un objectif de taux de rendement minimum est déterminé.

4 - Annexes aux états financiers consolidés

La gestion de ces risques est assurée par des placements dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction.

Réserves de liquidités prévisionnelles (en MCHF)	2011 2	2012-2015
Solde à l'ouverture	175	10
Trésorerie provenant des opérations	1'098	4'689
Trésorerie absorbées par les opérations	-971	-4'075
Trésorerie absorbées par les activités d'investissement	-274	-936
Trésorerie provenant des opérations de financement	0	600
Diminution des dettes	-18	-182
Solde à la clôture	10	106

Echéances contractuelles des passifs financiers

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés

Au 31.12.2009	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Dettes à court terme et emprunts et intérêts relatifs	76'015	25'634	77'997	358'598	538'244
Instruments financiers dérivés à court et long termes	20'700	26'401	4'858		51'959
Engagement envers une société associée	5'255	5'255	5'277		15'787
Passifs financiers et autres engagements	3'026	33'448	3'408	13'710	53'592
Fournisseurs et créanciers	112'295				112'295
Etat et autres collectivités publiques	40'226				40'226
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	49'337				49'337
Total	306'854	90'738	91'540	372'308	861'440
Au 31.12.2010					
Dettes à court terme et emprunts et intérêts relatifs	24'691	27'156	81'836	362'459	496'142
Instruments financiers dérivés à court et long termes	39'005	25'950	6'671		71'626
Engagement envers une société associée					0
Passifs financiers et autres engagements	3'331	70'247	3'297	12'016	88'891
Fournisseurs et créanciers	139'426				139'426
Etat et autres collectivités publiques	42'234				42'234
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	39'733				39'733
Total	288'420	123'353	91'804	374'475	878'052

Risques liés au crédit

Une partie du risque de crédit est due aux placements de liquidités et aux transactions d'instruments financiers dérivés. Ces opérations sont effectuées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées. Compte tenu de la notation de ces contreparties bancaires, la direction n'anticipe aucune perte qui résulterait de leur défaillance quant à leurs obligations contractuelles.

L'activité de SIG est également confrontée à la possibilité de défaut ou de retard dans les paiements de ses débiteurs. La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties. Les créances échues sont ouvertes depuis plus de 3 mois. Elles se montent à KCHF 8'229 en 2010 (KCHF 8'524 en 2009), Aucun intérêt n'est facturé sur ces créances. La direction estime qu'il n'y aura pas de perte significative liée aux paiements des débiteurs.

En outre, les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation.

10836

Exposition aux risques liés au crédit	2'010	2'009
Instruments financiers dérivés par les fonds propres et le compte de résultat global	78'642	39'740
Prêts et créances	432'524	441'152
Actif financier disponible à la vente	96	41
Total	511'262	480'933

Le risque maximum de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers considérés

Risques de marché

Risques liés aux taux d'intérêts

Avec des emprunts souscrits à taux fixe ou variable, SIG est confrontée aux fluctuations des taux d'intérêt du marché des capitaux.

La stratégie de SIG consiste à appréhender ce risque essentiellement en termes de diminution du coût moven de la dette existante tout en s'assurant que la dette à taux variable ne dépasse pas un pourcentage défini de la dette totale. L'objectif de gestion est fixé par rapport à un taux d'intérêt réel.

La gestion de ces risques est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction. Les opérations de gestion des risques liés aux taux d'intérêts ne peuvent être effectuées que sur la dette existante.

Risques liés au change

la date de clôture.

Une partie des dépenses de la société, essentiellement des achats d'électricité, s'effectue en EUR. Ainsi, un risque de change survient sur le résultat de ces transactions commerciales qui sont libellées dans une devise différente du CHF.

La stratégie de SIG vise à minimiser les impacts des fluctuations de la parité EUR/CHF sur les charges financières au moven d'instruments de couverture et selon le principe de prudence. Un objectif est fixé par rapport à un taux de change référentiel.

La gestion de ces risques est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées.

Risque de prix

La gestion des risques de prix est exposée dans la rubrique "Gestion des risques liés à l'approvisionnement des énergies".

Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité est effectuée pour les instruments financiers comptabilisés à

Une analyse de sensibilité au risque d'intérêt est effectuée trimestriellement pour les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion de la dette.

Une analyse de sensibilité au risque de change est effectuée annuellement pour les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion de la dette, pour les achats d'électricité à terme à l'étranger et pour les autres positions du bilan dont la monnaie de base est différente du CHF.

Une analyse de sensibilité au risque de prix est effectuée annuellement pour les achats d'électricité à terme à l'étranger.

Une variation raisonnable des taux d'intérêt et de change et des prix du marché de l'électricité est appliquée individuellement aux instruments financiers ouverts au 31 décembre 2009 et 2010, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs.

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Sensibilité aux risques

Au 31.12.2009 Risque d'intérêt	Variation du	Propo	rtion de la variation	Impact sur le financiè	es charges eres nettes	Impact sur la de co	réserve uverture
	taux intérêt	7	0.2%			7	240
	taux intérêt	И	0.2%			И	240
Risque de change							
	taux de change EUR/CHF	7	10 cts	Z	18'669		
	taux de change EUR/CHF	Z	10 cts	7	18'104		
Risque de prix							
	prix de l'électricité	7	10%	Z	13'110		
	prix de l'électricité	И	10%	71	12'002		
Au 31.12.2010							
Risque d'intérêt							
	taux intérêt	7	0.5%			7	908
	taux intérêt	И	0.5%			И	908
Risque de change							
	taux de change EUR/CHF	7	10 cts	И	1'066		
	taux de change EUR/CHF	И	10 cts	71	1'066		
Risque de prix							
	prix de l'électricité	7	10%	И	3'947		
	prix de l'électricité	И	10%	71	3'385		

Valeur comptable et de marché des actifs et passifs financiers par catégorie

	Juste v	aleur	Coût a	morti	
Au 31.12.2009	Instruments financiers dérivés par les fonds propres et le compte de résultat global	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût amorti	Note
Actifs financiers	22'803	41	60'470		12
Créances résultant de livraisons et de prestations			169'872		14
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	16'937		38'505		15
Liquidités et équivalents de liquidités			172'305		16
Valeur totale par catégorie	39'740	41	441'152	0	
Emprunts				365'667	20
Engagement envers une société associée				15'787	23
Passifs financiers et autres engagements	31'259			53'592	24
Dettes à court terme				68'000	20
Fournisseurs et créanciers				112'295	25
Etat et autres collectivités publiques				40'226	26
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	20'700			49'490	27
Valeur totale par catégorie	51'959	0	0	705'057	
Au 31.12.2010					
Actifs financiers	30'286	96	45'512		12
Créances résultant de livraisons et de prestations			176'772		14
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	48'356		35'303		15
Liquidités et équivalents de liquidités			174'937		16
Valeur totale par catégorie	78'642	96	432'524	0	
Emprunts				347'667	20
Engagement envers une société associée				0	23
Passifs financiers et autres engagements	32'621			88'891	24
Dettes à court terme				18'000	20
Fournisseurs et créanciers				139'426	25
Etat et autres collectivités publiques				42'234	26
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	39'005			39'835	27
Valeur totale par catégorie	71'626	0	0	676'053	

La valeur comptable des actifs et passifs financier équivaut à leur valeur de marché

PL 10836

4 - Annexes aux états financiers consolidés

Juste valeur des instruments financiers par niveau

Au 31.12.2009	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation			41	41
Instruments financiers dérivés actifs	29'743		9'997	39'740
Instruments financiers dérivés passifs	-44'586	-3'425	-3'948	-51'959
Total	-14'843	-3'425	6'090	-12'178
Au 31.12.2010				
Titres de participation			96	96
Instruments financiers dérivés actifs	12'461		66'181	78'642
Instruments financiers dérivés passifs	-21'724	-24'625	-25'277	-71'626
Total	-9'263	-24'625	41'000	7'112

Les méthodes comptable utilisées pour déterminer la juste valeur pour les trois niveaux d'instruments financiers ci-dessus sont décrites dans les principes comptables.

Influence des instruments financiers dérivés sur le bilan

31.12.2009	Actif immobilisé	Actif circulant	Total actif	Fonds étrangers exigibles à long terme		Total passif	Juste valeur nette
Total instruments de couverture des flux de trésorerie par les fonds propres	0	0	0	393	337	730	-730
Total dérivés à la juste valeur par le compte de résultat global	22'803	16'937	39'740	30'866	20'363	51'229	-11'489
Total dérivés	22'803	16'937	39'740	31'259	20'700	51'959	-12'219
31.12.2010							
Total instruments de couverture des flux de trésorerie par les fonds propres	0	0	0	904	0	904	-904
Total dérivés à la juste valeur par le compte de résultat global	30'286	48'356	78'642	31'717	39'005	70'722	7'920
Total dérivés	30'286	48'356	78'642	32'621	39'005	71'626	7'016

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés d'intérêt et de change ont été calculées par les banques concernées selon les données de marché observables à la date de clôture du bilan. Ces instruments ont été contractés dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

Influence des actifs et passifs financiers sur le résultat

	Juste	valeur	Coût amorti		
2009	Instruments financiers dérivés par les fonds propres et le compte de résultat global	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût amorti	Note
Intérêts				12'481	
Frais et primes	311		1'548	203	
(Gains)/pertes sur instruments financiers	231				
Variation de juste valeur	15'395				
Variation coût amorti emprunt				551	
(Gains)/pertes de change				-666	
Produit des participations, titres de placements et c/c		-4	-3'359		
Total	15'937	-4	-1'811	12'569	7
2010					
Intérêts				7'665	
Frais et primes	337		1'401	10	
(Gains)/pertes sur instruments financiers	869				
Variation de juste valeur	-19'931				
Variation coût amorti emprunt					
(Gains)/pertes de change					
Produit des participations, titres de placements et c/c		-4	-3'395		
Total	-18'725	-4	-1'994	7'675	7

Les ajustements de la valeur comptable à la juste valeur sont enregistrés dans la réserve de couverture, pour les transactions désignées comme des opérations de couverture.

Le différentiel d'intérêt des instruments financiers de couverture utilisés pour la gestion de la dette est présenté sur les lignes des charges financières et des produits financiers du compte de résultat global, de même que la charge d'intérêt liée aux emprunts contractés. Le différentiel de prix des instruments financiers dérivés utilisés pour la gestion de l'approvisionnement en électricité est présenté sur la ligne des achats d'énergies destinés à la vente dans le compte de résultat global, de même que les achats d'électricité couverts.

Influence des instruments financiers dérivés sur les réserves de couverture

	Réserves de couverture
Solde à l'ouverture	-2'249
Mouvements 2009	
Instruments financiers échus	-16'065
Variation de valeur	17'584
Nouveaux instruments financiers	0
Solde au 31.12.2009	-730
Mouvements 2010	
Instruments financiers échus	337
Variation de valeur	-446
Nouveaux instruments financiers	-66
Solde au 31.12.2010	-905



Données pluriannuelles

Compte de résultat consolidé simplifié

(Valeurs en MCHF)	2006*	2007*	2008	2009	2010
Produits	929	897	1027	1038	1026
Charges	-745	-873	-823	-809	-901
Résultat opérationnel	184	24	204	229	125
Charges financières nettes	-17	-8	-34	-28	9
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	18	79	65	541	68
Résultat avant redevances	185	95	235	742	202
Redevances aux collectivités publiques	-71	-50	-72	-80	-78
Résultat net du groupe	114	45	163	662	124
(Valeurs en %) Produits	100	100	100	100	100
Charges	-80	-97	-80	-78	-88
Résultat opérationnel	20	3	20	22	12
Charges financières nettes	-2	-1	-3	-3	1
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	2	9	6	52	7
Résultat avant redevances	20	11	23	71	20
Redevances aux collectivités publiques	-8	-6	-7	-8	0
					-8

^{*} sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles

Bilan consolidé simplifié

Valeurs en MCHF)	2006*	2007*	2008	2009	2010
Actif immobilisé	2376	2957	3454	3716	3791
Actifs circulants hors liquidités	209	231	285	275	310
Liquidités et équivalents de liquidités	145	127	88	172	175
Actif circulant	354	358	373	447	485
Total de l'actif	2730	3315	3827	4163	4276
Fonds propres	1417	1671	2069	2465	2549
Exigible à long terme	1'003	1'013	1'384	1'369	1'391
Dettes à court terme	70	10	100	68	18
Exigible à court terme hors dettes à court terme	240	621	274	261	318
Fonds étrangers	1313	1644	1758	1698	1727
Total du passif	2730	3315	3827	4163	4276
Total du passif	2730	3315	3827	4163	4276
Total du passif Valeurs en %)	2730	3315	3827	4163	4276
	2730 87	3315 89	3827 90	4163 89	4276 89
Valeurs en %)					
Valeurs en %) Actif immobilisé	87	89	90	89	89
Valeurs en %) Actif immobilisé Actifs circulants hors liquidités	87 8	89 7	90 8	89 7	89 7
Valeurs en %) Actif immobilisé Actifs circulants hors liquidités Liquidités et équivalents de liquidités	87 8 5	89 7 4	90 8 2	89 7 4	89 7 4
Valeurs en %) Actif immobilisé Actifs circulants hors liquidités Liquidités et équivalents de liquidités Actif circulant	87 8 5 13	89 7 4 11	90 8 2 10	89 7 4 11	89 7 4
Valeurs en %) Actif immobilisé Actifs circulants hors liquidités Liquidités et équivalents de liquidités Actif circulant Total de l'actif	87 8 5 13	89 7 4 11	90 8 2 10	89 7 4 11	89 7 4 11 100
Valeurs en %) Actif immobilisé Actifs circulants hors liquidités Liquidités et équivalents de liquidités Actif circulant Total de l'actif Fonds propres	87 8 5 13 100 52	89 7 4 11 100 50	90 8 2 10 100 54	89 7 4 11 100 59	89 7 4 11 100
Valeurs en %) Actif immobilisé Actifs circulants hors liquidités Liquidités et équivalents de liquidités Actif circulant Total de l'actif Fonds propres Exigible à long terme	87 8 5 13 100 52 37	89 7 4 11 100 50	90 8 2 10 100 54 36	89 7 4 11 100 59 33	89 7 4 11 100 60 33 0
Valeurs en %) Actif immobilisé Actifs circulants hors liquidités Liquidités et équivalents de liquidités Actif circulant Total de l'actif Fonds propres Exigible à long terme Dettes à court terme	87 8 5 13 100 52 37 2	89 7 4 11 100 50 31	90 8 2 10 100 54 36 3	89 7 4 11 100 59 33 2	89 7 4 11 100 60 33

^{*} sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles

5 - Données pluriannuelles

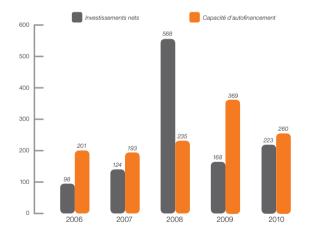
Capacité d'autofinancement

(Valeurs en MCHF)	2006*	2007*	2008	2009	2010
Résultat net du groupe	114	45	163	662	124
Produits et charges non monétaires	87	148	72	-293	136
Capacité d'autofinancement	201	193	235	369	260

^{*} sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles

Degré d'autofinancement des investissements nets

(Valeurs en MCHF)	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Dépenses d'investissements (A)	98	124	568	168	223	1'181
Capacité d'autofinancement (B)	201	193	235	369	260	1'258
Ratio (B) / (A) en %	205	155	41	220	117	107



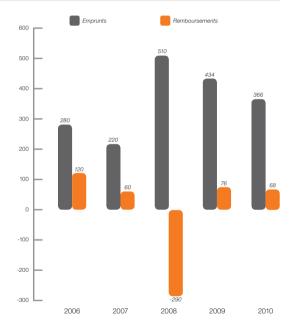
Indépendance financière

Indépendance financière (valeurs en MCHF)	2006*	2007*	2008	2009	2010
Fonds propres	1'417	1'671	2'069	2'465	2'549
Fonds étrangers	1'313	1'643	1'758	1'698	1'727
Ratio d'indépendance financière (en %)					
Fonds propres	52	50	54	59	60
Fonds étrangers	48	50	46	41	40

^{*} sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles

Emprunts

(Valeurs nominales en MCHF)	2006	2007	2008	2009	2010
Emprunts au 31.12	280	220	510	434	366
Remboursements d'emprunts	120	60	-290	76	68
(Valeurs en %)					
Moyenne pondérée des taux d'intérêts nominaux	2.99	3.26	3.51	2.30	1.80





Rapport annuel de gestion

2010

DOCUMENT CONFIDENTIEL

PL 10836 88/94

Commentaires généraux

Effet des normes IFRS

Le compte de résultat analytique ne tient pas compte des éléments suivants figurant dans le compte de résultat consolidé des états financiers :

- 1. Juste valeur de certains contrats de couverture en électricité (IAS 39);
- Consolidation par mise en équivalence des entreprises associées et sous contrôle conjoint (EOS Holding, SFMCP, Gaznat, Cadiom, Swisspower, Spontis, Securelec VD, Swisswinds, Grandsonnaz, Moutiers, Droit, Romont, Boveresse, Swchängimatt, St-Brais, Delémont, TourNEvent, Verrivent, Jaunpass et Essairvent. San Gottardo):
- 3 Consolidation par intégration globale des filiales à 100% (Securelec GE, Compagnie Luminotechnique et Services Industriels de Genève (France)).

Modifications du résultat :

(en MCHE)

(CHWOTH)	2003	2010
Résultat net analytique de SIG avant impact des normes IAS 19 et 39	246.8	84.6
Juste valeur de certains contrats de couverture en électricité	-13.7	19.7
Sociétés mises en équivalence		1.1
Résultat net de SIG avant la contribution des sociétés consolidées	233.1	105.4
Résultat des filiales	0.3	0.1
Retraitement des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-112.6	-49.7
Part de résultat des sociétés consolidées	541.1	68.3
Résultat net du groupe	661.8	124.1

La présentation des états financiers diffère du compte de résultat analytique.

Les deux documents visent des objectifs différents :

Etats financiers : Application des normes IFRS/IAS garantissant la transparence financière

vis-à-vis du public en fournissant une base comparable pour les analystes.

Compte de résultat analytique : Analyse de l'évolution de chaque secteur d'activité de l'entreprise.

2000

2010

Effets de la consolidation et de l'application des normes IFRS

(MCHF)	Compte de résultat analytique 2010	Présentation	Instruments financiers dérivés électricité	Consolidation	Etats financiers consolidés 2010
Produits	1'021.2	2.5		2.5	1'026.2
Produits hors FPPA	1'058.0	-34.3		2.5	1'026.2
FPPA	-36.8	36.8			
Achats d'énergies	424.6	0.0			424.6
Charges d'exploitation	365.9			2.2	368.1
Charges du personnel	244.4			2.8	247.2
Honoraires et mandats externes	23.5			-1.8	21.8
Fournitures et consommables	56.1	-56.1			
Frais d'évacuation des déchets	12.6				12.6
Communication	8.2	-8.2		0.0	
Frais généraux d'exploitation	21.0	64.4		1.2	86.5
Autres charges	-1.5	-0.3			-1.9
Engagement de retraite	28.3				28.3
Consommations internes de fluides					
Prestations internes	-29.8	-0.3			-30.1
Amortissements	107.6	2.8		0.1	110.5
Résultat opérationnel	124.6	0.0		0.2	124.8
Charges et produits financiers	-37.8	-1.1	-19.7	49.8	-8.8
Part du résultat des sociétés mises en équivalence				-68.3	-68.3
Redevances aux collectivités	77.8				77.8
Résultat net	84.6	1.1	19.7	18.7	124.1
Capacité d'autofinancement	192.2	67.6		0.2	260.0
Variation de l'actif d'exploitation net		33.7			33.7
Investissements bruts	231.8	0.1			231.9
Participations clients	-20.9				-20.9
Investissements financiers	11.1	1.1			12.2
Cash flow de gestion	-29.7	100.1		0.2	70.6

PL 10836 90/94

Compte de résultat analytique SIG

		Budget 2010	Reel 2010	Budget 2010
Produits	1'036.732	1'085.1	1'021.2	-63.9
Produits hors FPPA	1'068.9	1'078.6	1'058.0	-20.6
Produits des Fluides	934.3	949.6	925.8	-23.8
Produits Eau	97.0	94.5	96.9	2.4
Produits Eaux usées	73.8	84.1	74.2	-9.9
Produits Gaz	203.1	213.2	193.4	-19.8
Produits Thermiques	18.8	22.3	20.6	-1.7
Produits Autres énergies	0.5	0.1	0.0	-0.1
Produits Electricité	540.9	535.6	540.7	5.2
Produits Télécom	24.1	24.2	23.9	-0.3
Produits Traitements des déchets	62.0	59.7	55.1	-4.6
Autres produits d'exploitation	16.9	13.7	17.1	3.3
Produits des PTS	31.7	31.4	35.9	4.5
Prestations de support	0.0	0.0	0.3	0.3
FPPA	-32.2	6.5	-36.8	-43.3
Achats d'énergies	391.1	471.2	424.6	-46.6
Achats de gaz	128.5	156.0	139.0	-17.0
Achats thermiques	0.4	0.0	0.3	0.3
Achats d'autres énergies	0.2	0.5	0.2	-0.3
Achats d'électricité	262.1	314.8	285.2	-29.6
Charges d'exploitation	357.3	364.1	365.9	1.8
Charges du personnel	241.6	248.0	244.4	-3.6
Honoraires et mandats externes	21.3	17.8	23.5	5.8
Personnel intérimaire	7.9	4.6	8.0	3.4
Achats de services externes	13.4	13.2	15.6	2.4
Fournitures et consommables	50.3	49.0	56.1	7.1
Frais d'évacuation des déchets	15.4	16.4	12.6	-3.8
Communication	6.6	9.2	8.2	-1.0
Frais généraux d'exploitation	22.1	23.6	21.0	-2.6
Autres charges	3.4	-22.5	-1.5	21.0
Engagement de retraite	33.5	0.0	28.3	28.3
Prestations internes	-30.0	-22.5	-29.8	-7.3
Amortissements	55.7	97.8	107.6	9.8
Résultat opérationnel	229.2	174.5	124.6	-49.9
Charges et produits financiers	-97.6	-8.9	-37.8	-28.9
Redevances aux collectivités	80.0	92.3	77.8	-14.5
Résultat net	246.8	91.2	84.6	-6.5
Capacité d'autofinancement	302.5	186.3	192.2	6.0
Investissements bruts	182.2	236.3	231.8	-4.5
Participations clients	-19.7	-16.6	-20.9	-4.3
Investissements financiers	6.2	6.9	11.1	4.2
Cash flow de gestion	133.9	-40.3	-29.7	10.6
Cash now ue gestion	133.9	-40.3	-29.7	10.6

Ecart Réel/

SIG

Faits marguants

- > Résultat net plus favorable hors engagement de retraite, haut niveau d'investissements en ligne avec le Budget
- Forte activité dans l'acquisition et le développement de sites éoliens.
- > L'objectif 2010 d'éco21 est dépassé avec le financement de 22 GWh d'économies supplémentaires portant le total cumulé à 31 GWh.

Coûts d'approvisionnement en énergies inférieurs aux prévisions, répercutés pour l'électricité dans le FPPA pour les segments régulés.

- Maintien d'une part de marché Electricité de SIG supérieure à ce qui était prévu dû au fort succès des offres de marché SIG.
- Augmentation de la part de marché « thermique », dépassant pour la première fois le mazout en 2010.
- > Poursuite du Développement du Chauffage à Distance, mise en service du réseau Meyrin.
- Lancement du proiet FTTH et signature du contrat SIG/Swisscom en décembre 2010.
- > Report de l'augmentation de la taxe d'épuration des Eaux usées au 1.1.2011.
- A fin 2010, 21 communes ont confié à SIG l'exploitation de leur réseau secondaire Eaux usées.
- Baisse des apports de déchets urbains et industriels.
- Arrêt définitif du four 3 le 28 mai 2010.
- > Hausse du chiffre d'affaires des Services énergétiques.

Résultats

Résultat net et Cash flow de gestion

Le résultat net SIG hors engagement de retraite est à fin 2010 supérieur au Budget de 21.8 MCHF. Cet écart s'explique essentiellement par le paiement en 2010 d'un complément de soulte d'Alpiq non budgétée de 26 MCHF. La diminution de marge sur la vente des fluides, Eaux usées et Distribution électricité en particulier, est compensée par des redevances inférieures à ce qui avait été prévu. Les investissements supplémentaires du projet FTTH compensant le report des projets de géothermie, les investissements globaux sont en ligne avec le Budget.

Produits

La baisse des produits concerne essentiellement les Eaux usées (report de l'augmentation prévue au 1.1.2010 de la taxe d'épuration), le gaz (pas de hausse tarifaire en 2010, hors répercussion de la taxe CO₂) et l'augmentation du FPPA de l'électricité (baisse du coût d'approvisionnement et de la rétribution de l'Utilisation du Réseau). La diminution de l'apport en déchets péjore également les produits de l'activité Valorisation des déchets. En revanche, les produits de SIG Services sont supérieurs au Budget.

Achats d'énergies

Le coût d'approvisionnement moyen d'électricité est nettement inférieur au Budget et s'explique principalement par un taux de change plus favorable, par une diminution des coûts de production suite à la suppression des coûts SDL et par l'optimisation du portefeuille d'approvisionnement, notamment des coûts d'ajustements et du prix des enchères. Les prix de marché de gaz sont restés largement inférieurs aux prévisions.

Charges d'exploitation

A périmètre constant, les charges d'exploitation sont inférieures aux prévisions. Les difficultés de recrutement de spécialistes ont été compensées par le recours à du personnel intérimaire ou à de la sous-traitance. L'arrêt définitif du four 3 et la baisse des apports ont entraîné une hausse des coûts d'exploitation et une baisse des frais d'évacuation qui se compensent. La hausse du chiffre d'affaires des Services énergétiques a eu pour conséquence une augmentation des coûts directs de 4.3 MCHF. Enfin, les projets NER et éco21 ont nécessité 2 MCHF d'honoraires et mandates externes non budoétés.

Autres charges

Les autres charges sont supérieures au Budget de 20.9 MCHF, notamment en raison de la variation de l'engagement de retraite pour 28.3 MCHF.

Amortissements

Les amortissements sont supérieurs au Budget de 9.8 MCHF, cet écart est expliqué essentiellement par des mises au rebus de lignes HT, postes MT/BT et câbles MT-BT dans le secteur Distribution électricité.

Charges et produits financiers

L'écart favorable s'explique principalement par le versement complémentaire de la soulte Alpiq de 26.0 MCHF ainsi que par le très bas niveau des taux d'intérêts.

Redevances

Les redevances sont inférieures au Budget en raison de l'arrêt de la facturation des services-systèmes à la production électricité, de la diminution de la taxe de pompage d'eau du lac et de la facturation des frais DGEau à une clarification des bases de calcul avec l'Etat. Les redevances aux collectivités pour l'utilisation du domaine publique sont inférieures aux prévisions de 1.3 MCHF (baisse du chiffre d'affaires de l'utilisation du réseau) mais en ligne avec 2009.

Investissements

Les investissements sont en ligne avec le Budget (voir également détail ci-après).

PL 10836 92/94

Investissements SIG

	Réel 2009	Budget 2010	Réel 2010	Ecart Réel/ Budget 2010
Investissements SIG	168'632	226'543	221'919	-4'624
Investissements opérationnels nets	162'455	219'674	210'868	-8'806
Investissements opérationnels bruts	182'069	236'259	231'793	-4'466
Inv op Distribution Electricité	33'086	47'100	50'012	2'912
Inv op bruts DIE	46'613	57'100	62'374	5'274
Construction MT & BT	9'099	10'400	12'281	1'881
Renouvellement réseaux MT/BT	15'139	15'000	22'939	7'939
Liaison S 130 kV Aïre - Stand	255	9'300	6'015	-3'285
Poste MT/BT (yc ORNI)	6'323	6'700	6'175	-525
Chêne, rénovation 130 et 18 kV	1'478	8'500	6'152	-2'348
Compteurs nouveaux tarifs			1'625	1'625
Participations de tiers DIE	-13'528	-10'000	-12'362	-2'362
Inv op Production Electricité	10'481	24'925	10'337	-14'588
Verbois, infrastructure du barrage	2'780	4'940	3'090	-1'850
Renouvellement Centre Conduite Centrale	595	735	715	-20
Programme Solaire - NER	5'995	18'000	5'996	-12'004
Inv op Distribution Gaz	19'860	21'730	17'949	-3'781
Inv op bruts DIG	20'806	22'810	18'533	-4'277
Réseaux Gaz naturel	12'040	9'830	9'845	15
Elimination des aciers anciens	1	6'000	4'929	-1'071
Station Biogaz STEP d'Aïre	143	3'150	175	-2'975
Participations de tiers DIG	-946	-1'080	-584	496
Inv op Chauffage à distance	30'192	46'478	32'709	-13'769
Inv op bruts CAD	30'285	46'750	35'655	-11'095
Réseaux CAD	27'578	42'520	28'417	-14'103
Genève Lac-Nations	9'173	3'720	2'844	-876
Raccordement Meyrin	15'081	17'000	14'343	-2'657
Sports-Vieusseux-Tourelles	178	8'000'	4'892	-3'108
Liaison CADIOM - CAD Lignon	1'476	11'600	4'243	-7'357
Centrales de production CAD	2'641	19'130	7'150	-11'980
Implantation Forage d'exploration	2041	7'500	7 130	-7'500
SETE - Goupe-Froid	-	1'800	1	-1'799
Adaptation chaufferie Lignon(chantier 8)	40	1 800	4'179	4'179
Non materialisation	40	-15'000	4179	15'000
Participations de tiers CAD	-93	-15 000	-2'946	-2'674
Inv op Eau potable	21'953	24'951	24'469	-2074
	27'001	30'184	29'443	-741
Inv op bruts EP		18'500		3'512
Réseaux, Renouvellement Stations de traitement	19'396 2'737	7'909	22'012 2'989	-4'920
Conduite Prieuré-Arquebuse	555	5'050	2989	-4 920 -4'822
·	70	1'635	1'613	-4 622
Ozone, Prieuré	-5'048		-4'974	259
Participations de tiers EP		-5'233		
Inv op Eaux usées	19'941 19'941	17'010 17'010	18'644 18'644	1'634 1'634
Inv op bruts EU				
COLLECTEURS	1'743	2'950	1'350	-1'600
STEP AIRE	6'212	3'340	3'496	156
STEP LACONNEY	10'911	6'000	9'414	3'414
STEP LACONNEX	154	3'520	2'874	-646
Inv op Valorisation des déchets	8'480	11'814	10'554	-1'260
Inv op SIG Services	3'669	9'400	30'578	21'178
Inv op Télécoms	3'399	9'400	30'310	20'910
Inv op Supports	14'890	16'266	15'674	-592
Investissements financiers	6'178	6'869	11'051	4'182
Investissements financiers NER (Parc Eolien)	9'080	5'000	14'874	9'874

Investissements SIG

Faits marguants

- Lancement du projet ETTH
- > Poursuite des grands projets de réseaux thermiques, raccordement de Meyrin, décalage du projet Géothermie
- > Haut niveau d'investissements sur le réseau Electricité MT-BT conséquence des travaux d'infrastructure sur le canton
- Démarrage du projet d'élimination des aciers anciens sur le réseau gaz
- Développement des projets éoliens

Investissements opérationnels bruts

Distribution électricité: +5.3 MCHF (par rapport au Budget 2010)

- Forte activité d'investissements sur les réseaux MT-BT, conséquence des importants trayaux d'infrastructure dans le canton,
- Investissements non prévus dans les compteurs suite à l'introduction des nouveaux tarifs 3/5 période.
- Renouvellement de la ligne 130 kV Aïre Stand (décalage en début d'année)
- Rénovation du poste 130 18 kV de Chêne (décalage en début d'année)

Production électricité : -14.6 MCHF (-2.6 MCHF avec retraitement du budget « éolien » à l'activité énergie électrique)

- Le Budget prévoyait 18.0 MCHF pour les investissements NER. Au réel, 6.0 MCHF ont été dépensés et imputés à la production électricité pour les projets & solaires » (achat de la centrale SES Meyrin, projet Pictet, site SIG Lignon). Le solde de 12.0 MCHF a quant à lui été tillisé pour des projets éoliens imputés au secteur « énergie électrique »
- Les investissements sur les ouvrages hydrauliques sont inférieurs au Budget de 2.6 MCHF. Ceci s'explique principalement par le report de la vidange de Verbois et des travaux concernant la réduction des nuisances sonores du barrage du Seujet.

Distribution gaz : - 4.3 MCHF

- Démarrage du projet d'élimination des aciers anciens avec un peu de retard (-1.1 MCHF)
- · Re-planification sur 2 ans du projet de Station Biogaz-STEP d'Aïre
- Report sur 2011 du proiet CEVA.

Thermique: -11.1 MCHF

- Décalage du projet Géothermie, remise en question du concept d'exploration (un programme de forages a suppléé un forage unique de grande profondeur).
- La construction de la Liaison CADIOM-CAD-Lignon a subi un important ralentissement en début d'année lié au choix du tracé
- · La construction du réseau CAD-Meyrin a enregistré un léger retard. Les premiers clients ont été raccordés
- Le projet Sport-Vieusseux a également été ralenti au 1er semestre
- Avancement de l'adaptation de la chaufferie Lignon qui devrait être finalisée courant 2011 et non prévue au Budget
- Une « non-matérialisation » avait été prévue au Budget afin de tenir compte des éventuels décalages des projets

Eau potable -0.7 MCHF

- Investissements bruts bien maîtrisés en ligne avec le Budget, soit 29.4 MCHF.
- Les dépenses de renouvellement du réseau sont supérieures, conséquence des différents travaux d'extension des réseaux de tram.
- Report du remplacement de la conduite Prieuré-Arquebuse dû à la priorité donnée par l'Etat aux travaux des ponts de l'Île qui doivent être terminés pour pouvoir poser la nouvelle conduite.

Edux usees + 1.0 WCHF

STEP et collecteur Bois-de-Bay (+3.4 MCHF): les dépenses pour la STEP se sont situées en dessous des prévisions (-2.7 MCHF), les démiers travaux ayant été reportés en 2011; en revanche, les dépenses du collecteur de raccordement Bois-de-Bay ont dépassé de 6.1 MCHF les prévisions du Budget, en raison notamment des coûts inhérents au blocage du pousse-tube.

Valorisation déchets - 1.3 MCHI

Les investissements 2010 concernent essentiellement les travaux d'optimisation des électrofiltres, le remplacement du contrôle commande, la reconstruction de la cabine de pesage et des travaux sur le radier du chenal de la Jonction.

SIG Services + 21.2 MCHF

La signature fin décembre 2010 du contrat Swisscom pour la construction conjointe d'un réseau de fibre optique sur le canton, a généré un investissement de 21.8 MCHF comptabilisé au mois de décembre 2010 mais non anticipé lors de l'élaboration du Budget 2010.

Services partagés - 0.6 MCHF

Les investissements concernent essentiellement le Système d'Information (6.9 MCHF), les bâtiments et les équipements (7.5 MCHF) dont les projets « neutralité énergétique du Lignon » et « automatisation des équipements » ainsi que la logistique et véhicules (1.1 MCHF). Ces investissements sont en dessous du Budget en raison notamment de la diminution d'achat de véhicules et du report en 2011 de l'aménagement de la déchetterie.

Investissements financiers

- Les investissements financiers 2010 concernent essentiellement le développement des projets éoliens dont le budget était inscrit dans le secteur production électricité.
- La majoration du prix de l'énergie de 0.2 cts/kWh au titre de renforcement financier de Gaznat a été supprimée sur décision de son CA en novembre 2010 avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

PL 10836 94/94

Effectifs (Equivalent Plein Temps)

Effectifs (EPT) - (hors apprentis)	Réel 2009	Budget 2010	Réel 2010	Ecart Réel/ Budget 2010
SIG	1'565.0	1'610.2	1'580.5	-29.7
Pôle Energie	377.4	383.4	389.6	6.2
Etat-Major	25.0	22.1	22.4	0.3
Distribution électricité	231.9	234.3	239.4	5.1
Production électricité	36.5	36.9	39.7	2.8
Distribution Gaz	64.8	68.6	67.0	-1.6
Thermique	19.2	21.5	21.1	-0.4
Pôle Environnement	439.9	444.3	419.2	-25.1
Etat-Major	10.5	10.2	10.0	-0.2
Qualité produits	18.9	20.5	19.8	-0.7
Eau potable	136.5	136.7	132.5	-4.2
Eaux usées	124.7	129.3	126.7	-2.6
Valorisation des déchets	149.3	147.6	130.2	-17.4
SIG Services	102.7	112.2	106.8	-5.4
Etat-Major	10.0	10.0	8.5	-1.5
Services énergétiques	62.0	66.2	61.3	-4.9
Télécom	25.7	27.0	28.7	1.7
éco21	4.9	9.0	8.4	-0.6
Direction Clients	174.4	187.6	186.8	-0.8
Direction Services partagés	347.9	354.7	349.9	-4.8
Direction Ressources humaines	29.5	32.4	32.8	0.4
Direction Droit et risques	20.6	21.3	22.9	1.6
Direction Finances	53.4	55.0	52.1	-2.9
Direction générale	18.1	19.5	20.6	1.1
Autres	1.3	0.0	0.0	0.0

